

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI<sup>e</sup> siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la teneur des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

NUOBY - D.L.

## Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

## Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

# Revue de presse du mercredi 22 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

## DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née; gou pas pas pas tion

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

# Les travailleurs en voiture seront aidés

## HAUSSE DES PRIX À LA POMPE

Le gouvernement De Wever s'est réuni mardi soir pour s'accorder sur les mesures à prendre pour aider certains Belges.

**S**outenir financièrement les personnes qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour se rendre au travail: tel était l'objectif qui motivait plusieurs vice-Premiers ministres mardi soir à l'entame du kern. Seul le Premier ministre Bart De Wever se montrait moins enthousiaste à l'idée d'engager de nouvelles dépenses pour l'État.

Le MR, Les Engagés, le CD & V et Vooruit – les partenaires de la N-VA au sein de la coalition – avaient, dans les jours précédents, exprimé leur soutien à une intervention de l'État destinée à alléger la facture des personnes les plus touchées par la hausse des prix à la pompe.

En arrivant au 16, les ministres David Clarinval (MR) et Vincent Van Pete-

ghem (CD&V) ont répété leur volonté de défendre les travailleurs précarisés contraints de prendre leur voiture, et de clore la discussion le jour même.

### Indemnités

À ce stade, il était toujours question de reporter à juillet-août la hausse des accises sur le gaz et le mazout – initialement prévue pour avril –, d'augmenter les indemnités kilométriques fédérales pour les déplacements professionnels (le plafond défiscalisé passant de 500 à 750 euros) et d'alimenter le fonds social pour aider les populations les plus touchées. Pour financer ces mesures, l'idée était de prélever entre 20 à 50 millions d'euros par mois sur les bénéfices générés par les accises sur le carburant.

La VRT affirmait que l'application de ces aides ciblées serait limitée dans le temps à trois mois.

Dès le matin, le vice-Premier ministre Frank Van denbroucke avait confirmé qu'il défendrait l'idée de taxer les recettes supplémentaires des compagnies pétrolières. Selon *Le Soir*, les géants TotalEnergies et ExxonMobil ont, par exemple, rapatrié depuis la Belgique 15 milliards d'euros de dividendes records vers leur maison mère entre 2022 et 2024. Mais une taxation de tels montants "doit se faire au niveau européen", explique Yvan Verougstraete, président des Engagés. "C'est la seule manière de réellement capter les profits exceptionnels des géants du pétrole."

### La boîte à outils

C'est en réalité du côté européen que l'Arizona attend des solutions basculantes. "La boîte à outils de l'UE" devrait être présentée jeudi en marge du sommet

de l'Union à Chypre, auquel participera Bart De Wever, a indiqué devant le parlement fédéral le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR). Ce dernier devrait quant à lui se trouver à Madrid pour un événement annuel consacré à l'énergie éolienne.

**Les mesures ne seraient appliquées que durant trois mois.**

Ce déplacement du Premier ministre fait toutefois grincer des dents. À la Chambre, dans les rangs de l'opposition, certains s'irritent que ni le chef du gouvernement ni le ministre de l'Énergie ne seront présents en séance plénière pour défendre des mesures ayant fait autant de bruit.

L'image qui s'en dégage, entend-on, est que ces mesures n'étaient, finalement, pas si importantes à leurs yeux.

Gauvain Dos Santos

# Prendre le vélo pour aller bosser peut vous rapporter (très) gros

Depuis 2023, les employeurs sont obligés d'indemniser leurs travailleurs s'ils se rendent au travail à vélo. Pas en voiture.

**L**a baisse de 12 cents enregistrée ce matin pour un litre de diesel à la pompe (2,061 €/l ce mercredi contre 2,183 €/l mardi) est perçue avec soulagement par de nombreux automobilistes qui, après avoir vu le carburant flirter avec la barre des 2,5 €, espèrent désormais qu'il repassera bientôt sous les 2 €.

Il n'en reste pas moins que se déplacer en voiture thermique reste beaucoup plus onéreux que le 28 février, date des premières attaques sur l'Iran: +15 € par plein de 50 l de diesel. Se rendre au boulot en voiture coûte donc plus cher. Une alternative est pourtant possible. Et d'autant plus intéressante qu'elle peut rapporter très gros: le vélo.

Depuis 2023, les employeurs privés sont en effet obligés d'indemniser leurs travailleurs s'ils viennent au travail à vélo. Selon une étude d'Acerta, les en-

treprises accordent un montant de 0,3194 € par kilomètre parcouru à vélo, contre 0,25 € en 2023.

**2.000 € d'économie par an pour un aller-retour de 20 km en voiture ou à vélo !**

Un automobiliste qui laisserait sa voiture au profit du vélo pour faire le trajet de 10 km séparant sa maison de son travail, pourrait donc récupérer 6,388 € par jour alors qu'il en payerait 2,5 € en continuant avec sa voiture, à raison d'une consommation de 6 litres aux 100 km. Soit une différence de près de 9 € par jour. Et donc d'un peu plus de 2.000 € par an pour un travailleur qui se rendrait 230 fois par an sur son lieu de travail. Un vélo électrique acheté 3.000 € serait amorti en 18 mois. Et ce calcul ne prend pas compte de

la diminution des frais d'entretien de la voiture.

Tous les "vélotafeurs" ne vont cependant pas au travail en permanence en vélo. Ce qui explique une indemnité moyenne plus basse: 58,55 €/mois, selon Acerta. Soit 702,59 €/an.

Bien sûr, tout le monde n'a pas la possibilité d'enfourcher son fidèle destrier pour aller au travail: la distance, l'état de santé, les impératifs familiaux, entre autres, sont des écueils compréhensibles. Néanmoins, l'obligation semble avoir donné un coup de fouet à l'usage du vélo même si d'autres raisons (coût des carburants, embouteillages, envie de faire du sport...) jouent aussi.

Désormais plus d'un travailleur sur six (17,8%) percevrait une telle indemnité. Soit une hausse de 15% depuis 2023 selon Acerta. "Le fait que les travailleurs concernés touchent une indemnité plus élevée peut indiquer que davantage de personnes se déplacent à vélo", note Charlotte Thijs, experte Mobilité chez Acerta. Mais aussi que celles qui le font



■ Selon une étude d'Acerta, près d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq (18,6%) pédale jusqu'au travail. © JEAN-LUC FLEMAL

*parcourent davantage de kilomètres pour aller travailler.*

L'essor du vélo électrique, permettant de moins transpirer et d'allonger les distances, n'y est pas étranger.

**■ Le vélotaf de plus en plus prisé chez les jeunes**

Selon l'étude, près d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq (18,6%) pédale jusqu'au travail. Il n'y a toutefois que chez les 55-60 ans que ce taux est plus élevé (19,2%). Pour les autres tranches d'âge, on oscille entre 17,1% et 18,2%.

Selon Acerta, un nombre

croissant de travailleurs de moins de 25 ans échangeraient aussi leur voiture de société contre un budget mobilité (0,41% en 2023 contre 0,53% en 2025). "Il se peut que les moins de 25 ans aient davantage tendance à prendre la voiture demain, quand ils se trouveront dans une autre phase de leur vie, commente Charlotte Thijs. Mais cela dépend des choix politiques opérés en matière de mobilité. Le vélo contribue à rendre la mobilité plus durable, mais profite aussi à la santé physique et mentale."

Yannick Natelhoff

# Débat (re) lancé autour de la construction d'un rond-point à l'avenue Constantinople

MONS

Guillaume Soupart a lancé un sondage sur ses réseaux sociaux... Et le débat s'enflamme.

**S**itué à l'entrée de Mons, à proximité notamment du site hospitalier et de plusieurs axes très fréquentés, le carrefour reliant l'avenue Baudouin de Constantinople, l'avenue Jean d'Avesnes et le boulevard Saintelette est régulièrement pointé du doigt pour sa complexité et sa visibilité limitée. Une situation qui a poussé le conseiller communal montois et député wallon Guillaume Soupart (MR) à lancer un sondage sur les réseaux sociaux.

**"Nous nous réjouissons qu'un député relaie cette position."**

*"Ce carrefour est un vrai danger: l'avenue Baudouin de Constantinople est connue pour ses accidents fréquents et son manque de visibilité", estime Guillaume Soupart, qui plaide en faveur de la création d'un giratoire, tout comme le carrefour Jean d'Avesnes/Saintelette (Belgium).*

*"D'un point de vue sécurité, les giratoires éliminent les angles droits et réduisent les vitesses, limitant ainsi les collisions graves. Côté fluidité, ils permettent moins de feux, moins d'attente, et une circulation plus prévisible pour les ambulances, les bus et les riverains." Une position tantôt partagée, tantôt décriée.*

À l'heure d'écrire ces lignes, le débat fait toujours rage, avec une majorité de votes "pour", même si les opposants font entendre

leur voix. Certains riverains évoquent un problème réel de sécurité au quotidien. *"J'habite à cet endroit et je suis aux premières loges des accidents, minimum cinq par semaine plus ou moins graves",* témoigne ainsi un internaute.

D'autres se montrent beaucoup plus sceptiques quant à l'efficacité d'un rond-point. Plusieurs craignent une aggravation des embouteillages, notamment aux heures de pointe, dans une zone déjà fortement fréquentée. *"Vu la circulation, ça va être galère de s'insérer",* estime un citoyen, tandis qu'un autre considère que *"les feux, à*

*condition que le minutage soit bien pensé, sont plus efficaces."*

Certains internautes pointent également le comportement des conducteurs comme cause principale des incidents. *"Il n'y a pas d'endroits dangereux, il n'y a que des conducteurs qui ne connaissent pas le code de la route",* peut-on lire parmi les réactions.

**■ La Région wallonne aux commandes, la ville favorable**

Au-delà du résultat du sondage, Guillaume Soupart dit vouloir encourager une réflexion plus large sur la sécurité routière à Mons.

L'élu invite d'ailleurs les citoyens à proposer d'autres pistes d'amélioration, qu'il s'agisse d'un rond-point ou d'autres aménagements destinés à réduire le risque d'accident. Dans tous les cas, il faut rappeler que la Région wallonne reste compétente pour intervenir sur les voiries régionales.

*"Dans le même temps cependant, la ville de Mons doit prendre l'initiative en proposant un projet clair, comme elle l'a fait pour d'autres infrastructures, par exemple pour les sorties nouvellement créées sur les Boulevards",* ajoute Guillaume Soupart.

Du côté de la ville de Mons, on est favorable à de nouveaux aménagements. *"La Ville demande depuis des années à la Région wallonne un réaménagement du carrefour de Constantinople, dont le caractère accidentogène n'est plus à démontrer. La création d'un rond-point fait clairement partie des solutions demandées par la Ville pour améliorer la sécurité de tous les usagers. Il faut cependant rappeler que c'est la Région wallonne qui est compétente sur cet axe, car c'est une de ses voiries. Nous nous réjouissons qu'un député de la majorité wallonne (MR-Engagés) relaie cette position."*



■ Opposition et ville semblent se rejoindre sur la nécessité de créer un giratoire. © MAPS

Emeline Berlier

## 19 700 euros de subvention pour la musicothérapie à l'hôpital

### BORINAGE

Le projet, lancé pendant la période covid en partenariat avec l'ORCW, était jusqu'ici financé exclusivement par EpiCURA.

**D**epuis 2020, EpiCURA développe, en partenariat avec l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (ORCW), une approche innovante intégrant la musique au cœur du parcours du soin. Née en pleine crise Covid, cette collaboration entre le secteur de la santé et celui de la culture a permis d'offrir aux patients et aux équipes des moments suspendus, dans un contexte particulièrement éprouvant. Aujourd'hui, cette initiative persiste et va bénéficier d'un soutien financier important.

*"Ce projet s'inscrit durablement dans notre vision d'une prise en charge globale, intégrant pleinement la dimen-*

*sion émotionnelle et le bien-être",* explique-t-on du côté du groupe hospitalier EpiCURA. Ce partenariat avec l'ORCW se déploie désormais dans plusieurs services, ainsi qu'au sein de la maison de ressourcement Bulle d'Ô, à Dour.

Le 8 décembre dernier en effet, la violoniste Anne Pinggen s'y produisait. *"Artiste, elle a fait le tour de tous nos sites pour donner des représentations très intimistes dans les unités de soins. L'impact de ces prestations a été particulièrement fort, tant*

*auprès des patients que des prestataires présents, mais aussi pour la musicienne elle-même. Les retours des participants ont souligné un apaisement émotionnel marqué, un sentiment de reconnexion à soi et, pour certains, une diminution de l'anxiété. Ces retours ont largement nourri notre réflexion."*

C'est ainsi que dans la continuité de cette expérience, EpiCURA introduisait un projet dans le cadre des "grants - financement structurel des maisons de ressourcement" de la Fondation

contre le Cancer (FCC). Parmi les activités proposées, une demande de financement spécifique concernait la poursuite d'interventions de musicothérapie avec des musiciens professionnels.

*"Nous avons reçu la confirmation officielle que l'ensemble du dossier était validé et financé, avec un montant de 19 700 euros."* Un soutien considérable, qui va permettre à EpiCURA de poursuivre son projet, jusqu'ici financé sur fonds propres.

**Emeline Berlier**

# Condamnée, la ville ira en appel : “Le tribunal a voulu couper la poire en deux”

MONS

La ville conteste plusieurs des arguments du tribunal ayant conduit à sa condamnation dans le dossier relatif au concert du Doudou.

Le verdict a été rendu le 13 avril dernier par le tribunal de première instance du Hainaut, au terme de cinq années de procédure judiciaire. La justice a donné raison à la SA Régie Montoise de Publicité (RMP), créatrice de Sud Radio et organisatrice historique du concert d'ouverture du Doudou, en reconnaissant une faute de la Ville de Mons dans l'attribution des marchés publics depuis 2022. Si Sud Radio avait rapidement exprimé son soulagement, la Ville de Mons, elle, entend désormais faire appel.

“Nous pensons, à la lecture du jugement, qu'il est tout à fait légitime pour nous d'aller en appel”, confirme le bourgmestre Nicolas Martin (LB). “Le marché n'est pas cassé, il n'est pas remis en cause, et le jugement ne donne raison à pour ainsi dire aucun des arguments avancés par Sud Radio. Nous espérons de ce fait pouvoir gagner en appel.”

Dans sa décision, le tribunal a jugé la demande de RMP recevable mais seule-

ment “très partiellement fondée.” Il a estimé que le recours par la Ville à une procédure négociée sans publication préalable pour attribuer le marché du concert d'ouverture n'était “pas approprié” et constituait une faute susceptible de donner lieu à indemnisation.

Le tribunal a également retenu une “attitude discriminatoire” envers RMP et considéré qu'il avait été porté atteinte à sa réputation professionnelle. La Ville a ainsi été condamnée à verser 45 000 euros pour dommage économique et 10 000 euros pour dommage moral. En revanche, plusieurs demandes formulées par RMP ont été rejetées, notamment toute reconnaissance de droits de propriété intellectuelle ou l'existence d'un détournement de pouvoir.

La responsabilité personnelle du bourgmestre n'a pas non plus été retenue, le tribunal rappelant le principe de collégialité des décisions communales. Malgré cette condamnation par-



La justice a tranché dans le dossier qui opposait Sud Radio à la ville de Mons. © EDA

tielle, les autorités communales contestent plusieurs éléments du jugement.

**“Le tribunal nous condamne sur base d'une décision qui n'est pas illégale.”**

“Selon notre conseil, la décision est entachée de griefs sérieux et repose sur des raisonnements paradoxaux, voire contradictoires. L'économie générale de la décision donne l'impression que le tribunal a cherché à “couper la poire en deux en sanctionnant partiellement la Ville de

Mons tout en rejetant l'essentiel des prétentions de la SA RMP.”

La Ville conteste l'interprétation retenue concernant la procédure de passation du marché, estimant qu'elle impose une “condition supplémentaire et extralégale” non prévue par la législation. Elle remet aussi en question la reconnaissance d'un dénigrement et la fixation du montant des dommages – que Sud Radio n'a pu établir face au tribunal.

“C'est particulier car à nos yeux, le tribunal nous condamne sur base d'une procé-

sure qui n'est pas jugée illégale”, souligne Nicolas Martin. “Dire que le concert s'essouffait ne me paraît pas diffamant, dès lors que nous souhaitons apporter une autre dimension médiatique à la ducasse.”

Pour ces raisons, le collège communal a décidé d'interjeter appel et de faire valider cette démarche au conseil communal, ce mardi soir. La cour d'appel pourrait réexaminer l'ensemble du litige, y compris les points sur lesquels la Ville a obtenu gain de cause en première instance.

Emeline Bertier

# Des milliers de lettres et de colis à Caterpillar

## GOSELLIES

Des images impressionnantes de l'ex-usine Caterpillar, remplie de colis et de courriers non distribués, ont fait beaucoup parler.

**D**es impressionnantes images de milliers de courriers et de colis entassés dans l'immense entrepôt, anciennement Caterpillar à Gosselies (Charleroi), circulent sur les réseaux sociaux. Il s'agit du courrier non distribué ces trois dernières semaines, durant lesquelles les tra-

vailleurs bpost étaient en grève contre le plan de transformation proposé par la direction de l'entreprise.

Filmée par un travailleur de bpost ou un agent de sécurité - on ne sait pas - cette vidéo met bpost et son image de marque dans l'embarras... sans parler du

problème potentiel de sécurité de faire fuiter l'emplacement de ces colis et courriers. *"Même nous, ça ne nous arrange pas, car une partie de la population se révolte de voir cela alors qu'ils attendent des courriers ou colis importants, sans pour autant savoir pour quoi et contre quoi les travailleurs se battent"*, explique Grégory Vandermissen, permanent CSC. Pourtant, ça n'est pas inédit: déjà durant les grèves de février 2025, l'ancienne usine Caterpillar avait été utilisée pour stocker du courrier non distribué. En effet, les murs des centres de tri existants ne sont pas extensibles et... la situation est exceptionnelle. Selon nos informations, un autre site - dans le Brabant flamand - stocke d'ailleurs des containers comme ici à Charleroi.

Pourquoi l'ex-site de Caterpillar? Probablement car il est grand, disponible à la location courte durée en attendant la transformation des lieux, et accessible facilement depuis l'autoroute E42. Il faut savoir aussi que c'est par le centre



■ Dans l'ancienne usine, le courrier non distribué est stocké en attendant la reprise du travail suite à une grève massive. © D.R.

de tri de Charleroi que transitent une majorité de courriers à destination de l'ensemble de la Wallonie. Selon le permanent syndical, *"le centre de tri de Charleroi fait toute la province de Hainaut, de Namur et du Brabant wallon. Et c'est aussi par chez nous que transitent des produits vers Gand, Anvers, Bruxelles et Liège."*

## Les 1<sup>er</sup> courriers "sensibles" commencent à sortir

Pourtant impressionnant, le stock du "courrier en retard" - qui pour l'ensemble du pays doit probablement avoisiner les millions de lettres et centaines de milliers de colis, ces chiffres ne sont pas officiels et bpost ne commente pas - pourrait être rapidement

résorbé: *"Je pense qu'avec des heures supplémentaires, du travail le samedi et le dimanche, et un renfort d'intérimaires, bpost pourra distribuer tout ce qui semble se trouver à Caterpillar en une quinzaine de jours."* Bonne nouvelle d'ailleurs, selon le syndicaliste *"il y a déjà une forme de souplesse dans les piquets de grève où le travail n'a pas encore repris ce mardi pour laisser passer les produits sensibles: cartes bancaires, convocations au contrôle technique, certificats d'immatriculation et plaques, etc. Car les travailleurs de bpost ne veulent pas nuire à la population, juste faire entendre leurs revendications à l'entreprise qui menace de flexibiliser à outrance les heures et les jours de travail. Ils ont peur pour leur équilibre vie privée et professionnelle."*

Jean van Kasteel

# Fausse demande d'aide sociale : le ministre Desquesnes annonce une instruction

TOURNAI

Le ministre François Desquesnes considère la situation préoccupante : *"Le dossier a été transmis à mon administration afin qu'une instruction complète puisse être menée"*.

L'introduction par un conseiller MR du CPAS de Tournai d'une demande d'aide sociale via un formulaire officiel en ligne a causé une certaine émotion parmi le personnel social (qui voit dans la démarche une manière de surveiller et vérifier son travail), et a provoqué des remous politiques.

Tant le PS qu'Ecolo (partenaire de majorité) ont demandé au conseiller en question d'effectuer un pas de côté. Mais le collègue communal (MR - Engagés - Ecolo) considère que l'incident est clos : *"Le conseiller a exposé ses intentions, lesquelles consistaient à tester dans un but d'amélioration le système CPAS ON LINE permettant à tous bénéficiaires potentiels d'introduire une demande d'aide sociale en ligne"*.

Une semaine plus tard, ce mardi, François Desquesnes (Les Engagés), a été inter-

pellé en commission des pouvoirs locaux par les députés Stéphane Hazée (Ecolo) et Dorothée De Rodder (PS).

Le premier souligne *"un comportement assez ahurissant dénoncé par le front commun syndical, problématique de la part d'un mandataire à l'égard des services du CPAS. Son acte mobilise inutilement les ressources déjà exsangues et bafoue l'éthique attendue de la part d'un mandataire public."*

**"L'instruction devra permettre de faire toute la lumière"**

La députée Dorothée De Rodder dénonce *"une atteinte grave au respect des travailleurs sociaux et à la fonction publique. Cela fait 20 ans que je suis en politique et je n'ai jamais vu une telle attitude. On parle ici d'un élu qui piège un service public et*



Le ministre François Desquesnes juge l'affaire, qu'il a apprise par la presse, préoccupante. © EDA

*met volontairement des travailleurs en difficulté. [...] Je ne peux pas entendre le mot maladresse; c'est une faute préméditée."*

François Desquesnes (Les Engagés) dit avoir appris par la presse la situation qu'il considère comme *"préoccupante"*. Il y voit *"à tout le moins une maladresse flagrante"*.

Le ministre des Pouvoirs locaux confirme avoir été saisi d'une plainte émanant d'un syndicat. *"Ce dossier a*

*été transmis à mon administration afin qu'une instruction complète et sereine puisse être menée. Celle-ci est en cours devra permettre de faire toute la lumière sur les faits"*.

Le directeur général du CPAS, en tant que chef du personnel, est le garant du bon fonctionnement des services et du respect du principe d'autonomie professionnelle des travailleurs sociaux, insiste le ministre. *"Il n'appartient donc dès lors*

*pas aux conseillers de l'action sociale d'interférer dans les dossiers individuels en s'adressant d'une façon ou d'une autre directement au personnel"*.

Enfin, rappelle-t-il, la loi organique sur les CPAS prévoit que les membres du conseil de l'action sociale peuvent, en cas de négligence grave ou d'inconduite notoire, être suspendus ou révoqués par le gouvernement ou son délégué.

Christophe Desablens



## TRAVAUX

# SOIGNIES POURSUIT LA RÉNOVATION DE SES FILETS D'EAU AUX CERISIERS

La Ville prévoit un important chantier de voirie sur le Grand Chemin, à Neufvilles, pour un budget de plus de 84.000 euros.

**D**e nouveaux travaux de voirie sont programmés à Soignies. Le conseil communal a approuvé deux marchés publics, avec des interventions prévues dans le quartier des Cerisiers et du côté de Neufvilles, devant le site de l'asbl MML.

Dans le quartier des Cerisiers, la Ville poursuit son programme annuel de rénovation des filets d'eau, avec un budget de 100.000 euros injecté tous les ans. « Nous avons déjà fait la rue des Cerisiers, une partie de l'avenue d'Hazebrouck, l'avenue des Acacias, la rue de la Résistance, le clos des Platanes, le clos des Bergeronnettes... » énumère la bourgmestre Fabienne Winckel (PS). « Ici, on va faire la dernière partie de l'avenue



**La bourgmestre annonce une voirie totalement refaite.** © David Claes

d'Hazebrouck ».

Un second chantier est prévu à Neufvilles, devant le site de la crèche Les Petits Filous et de la Maison Marie Immaculée. « La rue est déglinguée », reconnaît Fabienne Winckel. La voirie sera entièrement refaite entre la route de Montignies et le carrefour avec le chemin Saint-Nicolas. Ce chantier re-

présente un budget de 84.038,48 euros, TVA comprise. Il est planifié en tenant compte d'une intervention annoncée par la SWDE sur le chemin Saint-Nicolas en 2027. « Ils vont déplacer leur canalisation qui se trouvait jusque-là route de Montignies », a expliqué la bourgmestre, justifiant le timing des travaux. ■ LI

## **BRAINE-LE-COMTE**



**Le recyparc de Braine-le-Comte rouvrira ses portes ce samedi. © D.R.**

# Le recyparc rouvre ce samedi après un mois de travaux

Le recyparc de Braine-le-Comte rouvrira ses portes ce samedi 25 avril, après un mois de fermeture lié à des travaux d'assainissement et d'égouttage.

**F**ermé depuis le 23 mars, le site a notamment fait l'objet du remplacement du déboureur d'eaux usées. Ces interventions ont été réalisées dans le cadre de la pro-

cédure de renouvellement du permis d'environnement.

Ce samedi 25 avril, Le recyparc de Braine-le-Comte rouvrira ses portes après un mois de fermeture lié à des travaux d'assainissement et d'égouttage.

La ville remercie les usagers pour leur patience durant cette période de travaux. ■

**COÛT-VÉRITÉ DANS LA COLLECTE DES DÉCHETS**

# Seneffe augmente à son tour sa taxe poubelle de 30 %

À l'instar d'autres communes wallonnes, le conseil communal de Seneffe a validé lundi soir à la majorité une hausse de 30 % de la taxe déchets. Une décision liée au coût-vérité et justifiée par l'explosion des coûts et l'épuisement des réserves, mais contestée par l'opposition.

**ARNAUD DUJARDIN**

La pilule sera difficile à avaler pour de nombreux ménages seneffois qui devront déboursier de 126 à 192 euros selon leur composition de ménage contre 97 à 148 euros en 2025 avec une augmentation de 30 % de la taxe poubelle. Une décision assumée par la majorité, mais contestée sur les bancs de l'opposition. « Nous sommes dans l'obligation de répercuter 100 % des coûts », a expliqué l'échevine de l'Environnement Dominique Janssens

dentes. »

## **DES COÛTS DE GESTION EN HAUSSE**

Concrètement, la commune de Seneffe liée à l'intercommunale HYGEA fait face à une augmentation des dépenses liées à la gestion des déchets : collecte à domicile, traitement, fonctionnement des recyparcs ou encore cotisations à Hygea. « On observe une légère augmentation globale des coûts de collecte et de traitement », précise l'échevine. À cela s'ajoute une

ros pour la gestion des recyparcs et une augmentation de la cotisation à Hygea.

Mais surtout, la commune ne peut plus compter sur ses réserves. « Nous les avons quasiment épuisées. Il ne reste qu'environ 30.000 euros », indique Dominique Janssens. Résultat : « On doit aujourd'hui absorber environ 200.000 euros supplémentaires, ce qui conduit à une augmentation globale de la taxe de l'ordre de 30 % ». Un choix assumé par la majorité. « On a fait le choix de ne pas faire



**Un coût de collecte qui se répercute sur les communes.** © Hygea

cialiste regrette également l'utilisation des réserves : « On vous avait dit de ne pas tout utiliser. Aujourd'hui, on en paie les conséquences. » Le PS a d'ailleurs voté contre la hausse, tout

tuellement consacré à la téléphonie, pour un service tout aussi indispensable. », souligne l'échevine. Reste que pour de nombreux habitants, la facture s'alourdit nettement. Avec

(Engagés), en détaillant le mécanisme du coût-vérité imposé par la Région wallonne. « On pourrait monter jusqu'à 110 %, mais nous avons choisi de rester à 100 % comme les années précé-



**Dominique Janssens (Engagés), échevine de l'Environnement** © David Claes

hausse de 67.000 eu-

payer directement les citoyens l'année passée et d'utiliser ces réserves », rappelle la bourgmestre Bénédicte Poll (LB). En 2025, dans l'attente des décisions prises par HYGEA (notamment l'augmentation du prix du sac afin de mieux respecter le principe du pollueur-payeur) ainsi que la révision annoncée par la région wallonne de l'application du principe du coût vérité, la Commune de Seneffe avait puisé dans ses réserves financières constituées au sein d'HYGEA afin d'absorber la hausse des coûts et avait ainsi décidé de reporter l'augmentation de la taxe. « D'autant qu'HYGEA fait aujourd'hui une projection beaucoup plus juste des ses coûts de production, ce qui amoindrit les réserves éventuelles engrangées », complète l'échevine de l'Environnement.

#### **UNE AUGMENTATION QUI TOMBE MAL**

Du côté du PS, le ton est nettement plus critique. « 30 % de taxe en plus, ce n'est pas rien pour les citoyens, surtout dans cette période de crise », lance Michaël Carpin. Le chef de groupe so-

en acceptant le principe du coût-vérité.

Même son de cloche chez Ecolo qui s'abstient. « On comprend qu'à un moment donné, il faut passer à la caisse », reconnaît Michel Scheys. Mais il met en garde : « On espère que cette augmentation n'aura pas d'impact négatif sur le comportement des citoyens, avec un risque de dépôts sauvages. »

Un risque que la majorité ne balaie pas : « Il y a toujours une balance à faire entre l'augmentation du coût et les risques de dépôts sauvages », admet Dominique Janssens. La commune a d'ailleurs choisi de limiter la hausse du prix des sacs-poubelle pour éviter ce phénomène. « Si on avait davantage augmenté le prix des sacs, la taxe aurait pu être moins élevée », précise-t-elle. « Mais cela aurait pu entraîner plus d'incivilités. » La commune insiste sur la réalité du service financé par cette taxe : collecte en porte-à-porte, traitement des déchets, accès aux recycleries ou encore bulles à verre. Le coût de ce service de collecte à domicile et du recyclage s'élève à plus de 1.100.000 € pour Seneffe. « Cela représente environ 1,5 euro par semaine et par personne, soit 7 à 8 fois moins que le budget habi-

une hausse de 97 à 126€ pour un ménage d'une personne ; de 123€ à 160 € pour 2 ; 133 à 173€ pour 3 ; de 143 à 186€ pour 4 et de 148 à 192€ pour 5. Sans ou-



« On espère que cette augmentation de taxe n'aura pas un impact négatif sur le comportement des citoyens »

Michel Scheys (Ecolo)

blier une taxe poubelle seconde résidence à 186€ et à 239€ pour les entreprises et hôtels. Avec une exonération à 66€ pour les bénéficiaires du RIS.

Majorité comme opposition s'accordent néanmoins sur une chose, l'attente d'une réforme de la Région wallonne du système du coût-vérité pour ce service essentiel, réforme qui est toujours en cours de création. ■

# Des aménagements mobilité et des chantiers pour 700.000 €

Le conseil communal de Seneffe a approuvé lundi soir plusieurs cahiers des charges liés aux voiries et à la mobilité : trottoirs, marquages au sol, entretien des voiries, mobipôles et extension d'une zone bleue.

**P**remier dossier approuvé à l'unanimité : le cahier des charges pour l'entretien et la réfection des trottoirs et des places en 2026. Le marché, conclu sous forme d'accord-cadre pour 12 mois, est estimé à 150.000 euros TVAC.

« C'est un cahier des charges qui passe chaque année », a rappelé l'échevin de la Mobilité Nicolas Dujardin (LB). Interrogé par l'opposition sur les priorités, il a expliqué que la commune se base « fondamentalement sur l'expertise » et « la connaissance du terrain des équipes du service travaux », qui signalent les zones dégradées ou dépourvues de trottoirs. Sur la question des aménagements pour les personnes malvoyantes et les accès PMR sur ces trottoirs, sou-

levée par Michel Scheys (Écolo), l'échevin a précisé qu'une réflexion est en cours, avec l'appui d'une société experte pour certains dossiers, ainsi qu'un projet de boucles PMR dans les villages.

Le conseil a aussi approuvé un autre cahier des charges annuel pour les marquages au sol, estimé à 45.000 euros TVAC, dont 30.000 euros pour le lot 1 et 15.000 euros pour le lot 2. Il concerne à la fois les marquages à la peinture et les marquages thermoplastiques. Nicolas Dujardin a souligné que des équipes du service travaux ont désormais été formées à la technique du thermoplastique, ce qui doit permettre d'intervenir davantage en interne, sans dépendre uniquement d'une en-

treprise externe.

Autre gros poste budgétisé : l'entretien des voiries. « Un marché de 500.000 euros a été lancé pour remettre en état le réseau communal, mis à mal durant l'hiver ». Là aussi, Nicolas Dujardin a expliqué que la planification repose actuellement sur l'expertise du service travaux. Mais la commune veut aller plus loin avec un plan d'investissement pluriannuel et le développement d'un outil censé permettre une évaluation régulière du réseau afin de mieux programmer les interventions à long terme. Ce point a lui aussi été approuvé à l'unanimité.

## DES «HUBS» DE MOBILITÉ

Le conseil s'est ensuite prononcé sur le projet de schéma régio-



L'échevin évoque des travaux de rénovation de trottoirs. © D.C. et D.R.

nal structurant de mobilité active. La Wallonie travaille en effet sur un cadre à l'horizon 2040 pour les transports publics et demande l'avis des communes, notamment sur la localisation de certains mobipôles, des « hubs » où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité et où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante. À Seneffe, les deux localisations soumises à avis sont Seneffe centre, avenue Reine Astrid, et Arquennes, Pont de Warchais et chaussée de Nivelles.

Enfin, un règlement complémentaire de circulation rou-

tière a été adopté pour modifier la zone bleue avenue Reine Astrid. Déjà active sur cinq places, elle sera étendue à deux emplacements supplémentaires le long du pignon du numéro 2 de la rue Lintermans, avec un stationnement limité à 30 minutes, à la demande de commerces voisins. Michaël Carpin (PS) a salué « une bonne idée », en évoquant le manque de places pour les clients des commerces du secteur, mais s'est interrogé sur la fin de durée de la zone bleue, en l'occurrence, légalement 18h, ce qui n'arrange pas certains commerces comme la friterie à cet endroit. ■

# AVIS AUX AMATEURS : CETTE ANCIENNE ÉCOLE COMMUNALE EST À VENDRE POUR 140.000 €

L'ancienne école maternelle de Petit-Roeulx-lez-Braine va enfin être mise en vente. Le conseil communal de Braine-le-Comte a validé lundi soir une vente publique, avec un prix minimum fixé à 142.000 euros. Le dossier a pris son temps.

CEDRIC LOBELLE

Vendre une ancienne école, ce n'est pas un dossier banal. Lundi soir, le conseil communal de Braine-le-Comte a approuvé la mise en vente de l'ancienne école communale maternelle de Petit-Roeulx-lez-Braine, située rue du Centre. Resté inutilisé depuis la fermeture de l'école lors de la rentrée 2023-2024, l'immeuble sera vendu publiquement, avec un prix minimum de 142.000 euros, prix estimé par le Comité d'Acquisition d'Immeubles (CAI). La majorité a aussi mandaté le CAI pour organiser la procédure et passer l'acte authentique.

## EN VENTE PUBLIQUE

En présentant le dossier, le bourgmestre Maxime Daye a insisté sur la nécessité d'avancer. « Du temps a été perdu. Le comité d'acquisition nous a un peu oubliés et c'est l'intervention de la ministre Galant qui a permis de relancer le dossier et obtenir cette estimation il y a peu. On prend la vente publique pour que ça aille

plus vite, je dois vous l'avouer, parce que plus on attend, plus on a un patrimoine qui se dégrade. »

Le mayor a aussi rappelé que les 142.000 euros ne constituaient pas un prix de vente figé : « C'est un prix de vente mi-



« Du temps a été perdu, on choisit la vente publique pour aller plus vite »

Maxime Daye (Braine)

nimum », a-t-il insisté. Le montant peut interpellé, car les estimations ont baissé au fil du temps. Le bien avait été estimé à 172.000 euros par Igretec en 2022, puis entre 150.000 et 155.000 euros par un notaire fin 2024, avant d'être finalement évalué à 142.000 euros

par le CAI en 2026.

## PS : « LA VENTE DE GRÉ À GRÉ PRÉFÉRABLE »

Pour rappel, en 2023, la ville avait justifié la fermeture de l'école par sa faible fréquentation, sa vétusté et le coût énorme d'une rénovation et mise en conformité : entre 430.000 et 530.000 euros.

Pour défendre cette vente, Maxime Daye a cité le dossier de l'ancienne maison communale de Hennuyères. Il a rappelé qu'un débat comparable avait déjà eu lieu, avant qu'une vente se réalise finalement « à un prix qu'on n'imaginait même pas ». Le bâtiment est devenu une maison médicale après une grosse rénovation par l'acquéreur, avec pour particularité supplémentaire que la façade emblématique avait été préservée.

C'est justement sur ce parallèle que Nathalie Wynants (PS) a rebondi. Car pour elle, la différence est de taille : « Dans le cas de Hennuyères, la vente s'était faite de gré à gré, alors qu'ici c'est une vente publique. Cela permet certes une concurrence et maximise les



L'école maternelle est désaffectée depuis septembre 2023. © David Claes

chances d'obtenir un meilleur prix, mais elle a un inconvénient majeur : la commune perd toute maîtrise sur l'affectation future du bâtiment », a-t-elle déclaré.

## L'URBANISME COMME GARDE-FOU

Pour le PS, le problème n'est donc pas de vendre, mais de savoir ce qu'un futur acquéreur pourrait faire de ce bâtiment au cœur du village. « La question est de s'assurer que la commune ne se prive pas d'un outil juridique, la vente de gré à gré, qui lui permettrait de protéger l'identité du village tout en vendant le bien », a

ajouté Nathalie Wynants. Au nom du groupe BRAINE, Michel Piérart a au contraire soutenu la décision. « Le bâtiment n'ayant plus d'utilité publique, il est logique de le valoriser plutôt que de laisser un bien inoccupé peser sur les finances communales », a-t-il résumé.

Maxime Daye (BRAINE) a répondu que pour le cas où l'ancienne école serait transformée en immeuble à logements, l'éventuelle densité future resterait encadrée par les règles d'urbanisme. Le point a finalement été adopté majoritairement BRAINE:Ensemble contre l'opposition PS-Ecolo. ■

# « Nous ne sommes pas les pions de vos parties d'échecs ! »

Ce mardi matin, le conseil provincial devait débattre de la fin des provinces et du transfert des compétences vers d'autres niveaux de pouvoir. Inquiets, syndicats et enseignants étaient présents devant le conseil pour manifester.

THOMAS DIMOS

Ce mardi matin, syndicats et enseignants étaient présents devant le conseil provincial à Mons. Le conseil devait se prononcer sur le transfert des compétences de la province de Hainaut vers d'autres niveaux de pouvoir. L'enseignement fait partie des sujets importants... Les principaux concernés ne cachent pas leurs craintes. Ils témoignent. Aurélien Laurent fait partie des enseignants inquiets présents pour manifester. Enseignant à l'IESPP (anciennement Nursing), il donne cours de sciences depuis 11 ans, dont 10 ans pour la province de Hainaut. « On est présents avec mes collègues pour partager nos craintes mais aussi revendiquer nos droits. On a l'impression qu'on les perd de plus en plus actuellement et qu'on est traités comme des moins que rien. Aujourd'hui, on essaie de faire comprendre à



« On a peur d'être délocalisés aux quatre coins du Hainaut »

Aurélien Laurent  
ENSEIGNANT PROVINCIAL

nos dirigeants qu'on n'est pas forcément d'accord avec tout ce qu'ils font », explique-t-il. Nommé, il n'est pas pour autant confiant en l'avenir. « On ne sait pas ce que va devenir l'enseignement provincial. On a peur d'être délocalisés aux quatre coins du Hainaut. On ressent déjà une instabilité quant à notre futur. Si on rajoute une délocalisation, je

ne sais pas ce qui va en sortir... » Vestes rouges, drapeaux et micro, la CGSP était aussi présente devant le conseil. « On va assister au conseil et on sera ensuite reçu par le collège. On espère avoir un peu plus d'informations », confie Mathieu Masini, secrétaire régional CGSP Enseignement. Le syndicaliste s'inquiète pour l'emploi mais également pour les bâtiments. « Nos craintes, c'est la rationalisation des filières et donc un impact potentiel sur l'emploi. Il y a aussi le financement de l'enseignement, l'entretien des bâtiments... On a beaucoup d'inquiétude quant aux conditions de travail. »

## DÉSACCORD PS, MR ET ENGAGÉS

Vers 9h15, Pascal Lafosse, député provincial PS, est arrivé sur place. Il s'attendait à un conseil tenu. « Nous allons normalement marquer une prise d'acte sur une délibération dans laquelle il y a une divergence de position entre le



Pascal Lafosse © T.D.

groupe MR-Engagés et le PS. Ils ont indiqué qu'ils étaient d'accord pour potentiellement tout transférer alors qu'au PS on veut avoir des sécurités. On a posé des questions au ministre Desquesnes. On veut qu'il réponde au préalable et qu'on ne fasse pas une réforme à la hussarde en spoliant la province de ses matières. Ça, c'est inacceptable. », a-t-il expliqué.

## UNE LETTRE AUX ÉLUS

Par ailleurs, les responsables d'institutions de la province de Hainaut ont adressé une lettre aux élus provinciaux. Ils y rappellent l'importance à leurs yeux



Mathieu Masini © T.D.

du personnel provincial. Ils estiment également que le personnel « subit au quotidien les assauts de la désinformation, du mépris et de l'ignorance organisée. » Et de conclure : « Alors réformer, oui. Mais dans le respect de la légalité et sans étouffer financièrement l'institution par des contraintes extérieures. Transférer des compétences ? Peut-être mais avec l'assurance qu'elles seront poursuivies demain dans un réel esprit de service public et en accordant à nos agents l'opportunité de choix libres et consentis. Nous vous invitons à ne pas confondre vitesse et précipitation ! » ■

# Réforme des pensions, la mise au point : « Des conclusions fausses ou trompeuses »

L'examen du texte par le Bureau du Plan, plus encore la lecture qui en est faite, n'a pas plu au ministre N-VA qui annonce, par ailleurs, deux amendements au projet de loi.



DIDIER  
SWYSEN

Journaliste

**L**e Bureau du plan s'est penché récemment sur la réforme des pensions de l'Arizona, en confirmant ce que l'opposition avait déjà relevé : la réforme pénalisera davantage les femmes, surtout les salariées et les indépendantes.

L'institution a aussi indiqué que la différence entre les pensions les plus basses et les plus hautes allait s'accroître et que le risque de pauvreté devrait également augmenter de 0,4 %.

## CONTRE-ATTAQUE

« De nombreuses mesures sont introduites progressivement mais leur impact est parfois présenté comme si elles avaient déjà atteint leur régime de croisière », réagit Jan Jambon (N-VA), avant de contre-attaquer sur différents



Jan Jambon, ministre des Pensions, contre-attaque ! © Montage SI

fin de carrière). Ils auront le choix : reporter la retraite pour éviter la pénalité ou la prendre dès que possible avec une pension réduite. Ce n'est pas une sanction, c'est simplement juste.»

> La réforme creuse les écarts entre hommes et

Pour les futurs retraités, le tableau est mitigé. Chez les fonctionnaires, cet écart va diminuer. Pour les salariés et indépendants, la réforme aura, à plus long terme (d'ici 2070), un impact légèrement plus important sur les femmes. Cela résulte en

mieux loties que lorsqu'elles dépendaient de la pension de leur conjoint. Le Bureau du Plan confirme que le risque de pauvreté est identique

un travail prolongé pourrait entraîner une baisse de leur pension (en raison de la modification du calcul du montant accordé). À l'avenir, celui-ci sera calculé sur l'ensemble de la carrière, non plus sur les 10 dernières années travaillées.

”

points.

> **Le malus pension touchera avant tout les « petites pensions ».** « Faux ! », rétorque le ministre. « La pénalité ne s'applique qu'aux personnes pouvant prendre une retraite anticipée et qui ont donc une carrière d'au moins 42 années. La pension moyenne, en cas de retraite à 63 ans, s'élève à 2.343€ (en 2024). Les petites pensions, obtenues à l'âge légal, découlent généralement d'une courte carrière, de gens qui n'ont donc pas accès à la retraite anticipée. La pension minimale moyenne s'élève à 1.695€ en 2025. La proportion d'hommes est ici de 58 % et de 42 % pour les femmes. Le malus vise celui ou celle qui, après 42 années de carrière, veut partir anticipativement, mais a perçu, pendant plus de sept ans, une allocation de l'ONEM (chômage de longue durée, RCC (prépension) ou jours non prestés dans le cadre de dispositifs de

femmes. Ce n'est pas ce que dit le Bureau du Plan, se défend le ministre. « Parmi les pensionnés actuels, l'écart va diminuer suite à la réforme. Parce que l'on a décidé de limiter l'indexation des pensions relativement élevées

grande partie de la suspension temporaire des adaptations au bien-être, une mesure qui ne fait pas partie de la loi sur les pensions. La réforme de ces adaptations sur le niveau des pensions sera encore travaillée d'ici 2029. »

”

**« Le malus pension touchera avant tout les petites pensions ? Faux ! La pénalité s'applique aux personnes pouvant prendre une retraite anticipée, soit au moins 42 ans de carrière »**

Jan Jambon

MINISTRE DES PENSIONS

qui concernent surtout des hommes. Parce que l'on va supprimer la péréquation des pensions des fonctionnaires.

## PENSION DES FEMMES

Le ministre dit avoir demandé au SPF Pensions de calculer l'évolution de cet écart en excluant les pensions de ménage. « 94 % des nouvelles pensions prennent la forme de pensions constituées à titre personnel sur la base de la carrière et du salaire propres », dit-il. « En 2015, la pension médiane des femmes ne représentait que 79 % de celle des hommes. En 2020, elle atteignait 83 %. En 2025, elle s'élevait à 94 %. C'est spectaculaire et ça reflète la participation croissante des femmes au marché du travail, mais aussi le renforcement de l'indépendance financière des pensionnées,

**« Ce n'est pas un plan pour sauver les pensions, mais pour payer moins de pensions »**

Kim De Witte

SPÉCIALISTE PENSIONS DU PTB

pour les pensionnés et les pensionnées disposant d'une pension propre : il s'élève à 4,9 %.

> **Jan Jambon a annoncé deux amendements à la réforme.** Le premier vise à résoudre le problème des contrats flexibles à 50 % (mi-temps) qui, en raison du chevauchement des horaires, se situent parfois juste sous la limite de 156 jours pris en compte pour pouvoir prétendre à une pension anticipée sans malus. Le second permet de garantir le salaire de référence pour les fonctionnaires qui atteindront leur date de pension anticipée en 2026 et pour lesquels

Prendre en compte le congé de paternité. Dans la majorité fédérale, le CD&V et Vooruit réclament la prise en compte du congé de paternité dans le calcul des jours ouvrant le droit à la pension anticipée à partir de 60 ans après 42 ans de carrière. Le projet de loi prévoit seulement la prise en compte du congé de maternité.

## L'OPPOSITION PAS CONVAINCUE

Faut-il préciser que la sortie du ministre n'a eu aucun effet sur l'opposition qui préfère croire le rapport du Bureau du Plan : oui, les femmes seront désavantagées ; oui, les futurs retraités (les jeunes d'aujourd'hui) travailleront plus pour gagner moins, etc. « Ce n'est pas un plan pour sauver les pensions, mais pour payer moins de pensions », a lancé Kim De Witte (PTB).

Le ministre a encore un gros travail de persuasion qui l'attend... ■

# VOICI LA NOUVELLE ARME DE LA WALLONIE POUR BOOSTER L'EMPLOI

Avec Job+, la Wallonie, sous l'impulsion de Pierre-Yves Jeholet, crée un incitant unique et plus puissant pour aider les entreprises à engager celles et ceux qui peinent à retrouver un emploi.



De nouvelles perspectives d'emploi ? (1) Philippe D

## JOB+ : EXEMPLES CONCRETS

### Sarah

22 ans

**Situation :** Peu diplômée, 1ère expérience

**Durée aide :** 24 mois

**Effet de Job+ :** Opportunité d'une première expérience salariée

**Aide employeur standard / PME :** 24.000€/28.800€

### Jonathan

41 ans

**Situation :** Ex-CPAS, retour vers privé

**Durée aide :** 24 mois

**Effet de Job+ :** Permet une sortie durable du CPAS vers un emploi stable dans le secteur privé

**Aide employeur standard / PME :** 24.000€/28.800€

### Éric

45 ans

**Situation :** Aptitude réduite, parcours fragile

**Durée aide :** 36 mois

**Effet de Job+ :** Permet un accompagnement dans une entreprise d'économie sociale

**Aide employeur standard / PME :** 36.000€/43.200€

### Sophie

46 ans

**Situation :** Parent solo, inactivité longue

**Durée aide :** 24 mois

**Effet de Job+ :** Permet un retour progressif à un emploi

**Aide employeur standard / PME :** 24.000€/28.800€

### Marie

60 ans

**Situation :** Reconversion après licenciement

**Durée aide :** 24 mois

**Effet de Job+ :** Permet une conversion d'un profil âgé

**Aide employeur standard / PME :** 24.000€/28.800€

Source : Communiqué de presse du cabinet Jeholet

### VINCENZO CHIOLO

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, la Wallonie déploiera Job+, une aide à l'embauche plus simple, plus forte et mieux ciblée. Portée par le ministre wallon de l'Emploi et de la Formation, Pierre-Yves Jeholet, la réforme vise à concentrer les moyens publics sur les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, tout en allégeant les démarches pour les entreprises. Pendant des années, les dispositifs se sont multipliés — Impulsion, SESAM, Tremplin 24 mois+, SINE, etc. — formant un système complexe et fragmenté. Job+ remplace ces mécanismes par un incitant unique et lisible : un soutien mensuel à l'embauche de 1.000 euros, majoré de 200 euros pour les PME de moins de 20 travailleurs. Selon le profil de la personne engagée, l'aide s'étend sur 12, 24 ou 36 mois, soit entre 12.000 et 43.200 euros.

### DES TRAJECTOIRES CONCRÈTES

> **Jonathan, 41 ans :** du CPAS au privé. Après un parcours en article 60, Jonathan clôture sa mesure d'insertion et se retrouve demandeur d'emploi

depuis 18 mois. Diplômé du CESI, il dispose de compétences techniques mais peine à convaincre un employeur du secteur privé. Grâce à Job+, une entreprise locale accepte de lui offrir un poste fixe. L'incitant peut atteindre 24.000 euros (ou 28.800 euros pour une PME), ce qui réduit le risque pour l'employeur et assure à Jonathan une transition durable hors du CPAS. Ce type de soutien favorise la stabilisation de trajectoires fragiles et la réintégration professionnelle après un parcours social.

> **Sophie, 46 ans :** parent solo en chômage très long. Titulaire d'un diplôme universitaire, Sophie a enchaîné un burn-out, des séquelles post-Covid et une inactivité prolongée. Inscrite au Forem depuis 56 mois, elle avait perdu confiance en sa capacité à retravailler. Job+ lui ouvre une voie réaliste : un temps partiel évolutif dans le secteur administratif, accompagné d'un suivi personnalisé. L'entreprise bénéficie d'un incitant jusqu'à 24.000 euros (ou 28.800 euros si elle compte moins de 20 ETP), rendant possible un retour progressif à l'emploi. Pour Sophie, c'est l'opportunité de retrouver un équilibre profes-

sionnel et social après plusieurs années d'éloignement. D'autres exemples illustrent la diversité des bénéficiaires : **Éric**, 45 ans, dont l'aptitude au travail est réduite ; **Marie**, 60 ans, qui se reconvertisse après un licenciement collectif ; ou **Sarah**, 22 ans, qui découvre son premier emploi après un décrochage scolaire. Tous partagent un même objectif : créer de vraies perspectives d'emploi durable.

### UN SIGNAL FORT

« Avec Job+, nous faisons le choix d'aider davantage les entreprises qui engagent celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés », souligne Pierre-Yves Jeholet. À budget constant, la Wallonie réoriente ainsi ses moyens vers les publics qui en ont le plus besoin. Validée en commission Emploi du Parlement wallon ce 21 avril, la réforme simplifie en profondeur le paysage des aides à l'embauche. Centralisée sur une plateforme Forem unique, elle permettra aux employeurs d'introduire plus facilement leurs demandes et de participer à un effort collectif : faire de Job+ un levier de relance inclusive et durable de l'emploi wallon. ■



# Après la Belgique, la Wallonie en alerte : sa note également dégradée par Moody's !

La Wallonie voit sa note de crédit abaissée par Moody's, passant de A3 à Baa1. Cette dégradation entraîne une hausse du coût de la dette et impose de nouveaux efforts budgétaires pour la Région.

GASPARD GROSJEAN

La mauvaise nouvelle était attendue, elle est désormais confirmée. La Wallonie a vu sa note officiellement dégradée par l'agence Moody's, passant ainsi de A3 à Baa1. Une décision logique, dans la foulée de la révision de la note souveraine de la Belgique, la faisant passer de Aa3 à A1, mais aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles (de A2 à A3).

Moody's justifie la révision de la note wallonne par plusieurs facteurs. Citons ainsi la détérioration de la situation financière des Régions et Communautés, alimentée par des chocs successifs comme l'inflation des salaires sur l'inflation et des programmes d'investissements importants. L'agence souligne également la faible coordination budgétaire entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique, accentuant l'instabilité des finances publiques.

« Cette réévaluation nous rappelle que les économies à réaliser ne sont pas un choix idéologique mais une obligation »

Adrien Dolimont  
MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA WALLONIE,  
EN CHARGE DU BUDGET

## LES ÉCONOMIES : UNE OBLIGATION

En soi, la dégradation de la note de la Wallonie ne fait que suivre celle de plusieurs autres entités fédérées. L'an dernier, Fitch avait abaissé la note de la Flandre de AA à AA -, et Standard & Poor's avait dégradé celle de Bruxelles-Capitale.

Depuis Montréal où il mène une mission économique conjointe avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le « Premier wallon », Adrien Dolimont, a réagi en insistant sur la nécessité d'une gestion stricte des finances publiques.



Adrien Dolimont insiste sur la nécessité du redressement budgétaire. © iStock et Belga image

« Cette réévaluation nous rappelle que les économies à réaliser ne sont pas un choix idéologique, mais une obligation pour assurer une saine gestion des finances publiques. »

Adrien Dolimont a en outre insisté sur le fait que la Wallonie continuera à suivre la trajectoire d'assainissement déjà définie dans l'accord de Gouvernement 2024-2029. « Nous devons rester sur cette voie de redressement budgétaire, pour

éviter des conséquences plus graves. »

## SITUATION ÉCONOMIQUE INSTABLE

La dégradation survient dans un contexte économique mondial marqué par des tensions géopolitiques et une instabilité des marchés financiers. La Belgique, comme de nombreuses autres nations européennes, fait face à une détérioration de ses finances publiques, exacerbée par les mesures exceptionnelles prises pour gérer les crises passées.

Adrien Dolimont a conclu : « La gestion des finances publiques en Wallonie doit être irréprochable. Nous devons préserver notre trajectoire d'assainissement tout en soutenant l'économie régionale. » Précisons enfin que la Flandre est notée par l'agence Fitch, tandis que la Région bruxelloise l'est par Standard & Poor's. La Belgique est, par contre, notée par les trois grandes agences. Moody's était la seule à n'avoir procédé à aucune dégradation d'entité belge jusqu'à présent. ■

## MOBILITÉ

# Le Tec met fin aux privilèges et réorganise ses tarifs

Le gouvernement wallon a validé une révision du contrat de service public de l'opérateur de transport.

YANNICK HALLET

Le gouvernement wallon a validé une révision du contrat de service public du TEC. Objectif : rendre le service plus accessible tout en respectant une logique de financement durable. « Cela représente un tournant pour l'avenir du transport public en Wallonie », explique François Desquesnes. « Nous avons décidé de mettre fin aux gratuités privilégiées pour instaurer une grille tarifaire

plus juste et plus équilibrée ». L'une des mesures les plus significatives est la suppression de la gratuité dont bénéficiaient certaines catégories : parlementaires, communes, administrateurs de l'OTW (le TEC) ou encore les journalistes....

### TROIS EXCEPTIONS

Seules trois catégories bénéficieront encore de cette gratuité : les enfants de moins de 12 ans, les blessés de guerre ou leurs ayants droit et les personnes malvoyantes. « Ce sont des exceptions qui s'expliquent par des motifs sociaux et historiques », précise le ministre.



Tarifs : du changement ! © LeTec

La révision du contrat vise également à réorganiser les tarifs. « Les jeunes, les étudiants et les familles nombreuses bénéficieront de tarifs réduits, tout comme les seniors et certains groupes de jeunesse », indique François Desquesnes. L'un des objectifs majeurs de

cette réforme est d'aligner la Wallonie sur des pratiques plus équilibrées, comme en Flandre où le financement des transports publics repose sur une contribution plus importante des usagers. « En Flandre, les usagers couvrent environ 14 % des frais de fonctionnement des transports publics. C'est un modèle réaliste que nous souhaitons adapter à la Wallonie », explique le ministre. « Notre objectif est de faire en sorte que le TEC couvre, à terme, 14 % des coûts grâce aux recettes générées par ses usagers. » Le prix du billet va-t-il augmenter ? « L'OTW devra pouvoir

ajuster ses tarifs en fonction de la demande, sans devoir attendre une autorisation pour chaque modification. Ce n'est pas au gouvernement de fixer les tarifs. Et si on réduit la fraude qui, dans certains cas avoisine les 10-15 %, on ramène aussi des recettes. On peut également aller chercher de nouveaux clients », souligne le ministre de la Mobilité.

Et de conclure : « La Région wallonne n'est pas un puits sans fond. On a injecté de l'argent ces dernières années mais les résultats n'ont pas été à la hauteur en termes de croissance des passagers ». ■

# Concert du Doudou : condamnée à payer 55.000 € à Sud Radio, la Ville fait appel

Le collège communal n'a pas tardé à réagir au jugement prononcé ce 13 avril, condamnant la Ville de Mons à verser 55.000 € de dommages à la Régie montoise de publicité liée à Sud Radio. Pour le bourgmestre Nicolas Martin, la Ville n'a rien à se reprocher au niveau de la procédure.

CLAUDE WIDART

**C**e 13 avril, le tribunal de première instance, division Mons, condamnait la Ville de Mons à verser 45.000 euros à Sud Radio (Régie montoise de publicité) pour le dommage matériel, et 10.000 euros pour le préjudice moral. À l'origine du conflit, l'organisation du concert de la ducasse qui a lieu chaque année sur la grand-place de Mons devant près de 30.000 personnes. Comme il est précisé dans ce jugement, Sud Radio est à l'origine de ce concert dans le cadre du Doudou depuis 1992. Mais en 2020, la Ville de Mons a décidé d'attribuer l'organisation de cet événement à un autre opérateur en publiant un avis de marché public.

Après une interruption de deux ans liée au Covid, un nouveau marché public était lancé en 2022 sans publication préalable. Seuls, trois médias – La RTBF, RTL et Télé Mb – avaient été sollicités. C'est finalement à la RTBF qu'incombe depuis lors l'organisation du concert de la ducasse, au détriment de la radio montoise qui a décidé de réagir devant un tribunal.

La Ville de Mons disposait d'un délai d'un mois pour décider si elle interjetait appel ou non.

Ce mardi, le conseil communal était sollicité pour approuver la décision prise quelques jours plus tôt par le collège. « La Ville ira en appel », a annoncé le bourgmestre Nicolas Martin. « La procédure suivie



Sud Radio, pourtant à l'origine de l'événement, en est exclue. © E.G.

par la Ville n'est pas irrégulière. »

Parmi ses motivations, le collège souligne que « la décision rendue le 13 avril 2026 par le tribunal de première instance de Mons est entachée de griefs sérieux, de nature à justifier l'introduction d'un appel. (...) Que ce jugement repose sur des méconnaissances du cadre

juridique. » Le bourgmestre rappelle par ailleurs que la volonté de la Ville est de donner une envergure plus importante à la ducasse et « que le folklore montois puisse rayonner au niveau national », justifiant de fait le choix de la Ville porté vers la RTBF. « Nous irons en appel car nous pensons que nous sommes dans

notre bon droit. Nous avons bon espoir d'obtenir gain de cause », termine le maieur.

## L'OPPOSITION MONS EN MIEUX DÉSAPPROUVE

Sans surprise, l'opposition Mons en Mieux (MeM) désapprouve la décision de la Ville de Mons d'interjeter appel dans ce dossier.

« Nous suivons totalement le raisonnement du tribunal », commente Guillaume Soupart, conseiller communal MeM. « Sud Radio n'a pas été consultée comme cela aurait dû être le cas. Nous sommes en faveur d'un marché public ouvert à tous les acteurs ! » Le conseiller rappelle que le but d'un marché public est d'objectiver les dépenses et d'obtenir de la transparence... ■

# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE VA RÉVOLUTIONNER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LES CONTRÔLES POLICIERS

Caméras intelligentes, radars nouvelle génération et gestion dynamique du trafic font partie des innovations qui promettent de renforcer la sécurité sur nos routes.



YANNICK HALLET

Journaliste

L'intelligence artificielle s'apprête à changer le visage de la sécurité routière en Belgique. « Le but ultime de l'IA, en particulier à travers les voitures autonomes, est de réduire les accidents dus à l'erreur humaine », souligne Benoît Godart, porte-parole de l'Institut Vias. « Bien que des incidents puissent encore se produire, l'automobile autonome est déjà un symbole de ce vers quoi nous tendons. » L'un des développements les plus prometteurs est l'évolution des radars et des caméras. « Les radars de nouvelle génération, comme ceux utilisés en France, utilisent l'IA pour détecter plusieurs infractions simultanément », explique le spécialiste de la sécurité routière.

Il pointe également l'ambition de doter la Belgique de caméras intelligentes pour détecter l'utilisation du téléphone portable au volant, une infraction difficile à contrôler manuellement. « L'IA permettrait ainsi de rendre ces contrôles plus efficaces et de libérer les policiers des tâches répétitives »,

estime Benoît Godart. Bien que l'intervention humaine soit encore nécessaire pour valider les infractions, l'IA pourrait fortement augmenter la capacité de détection.

« Pour ce qui est de la reconnaissance du GSM au volant par des caméras, l'intelligence artificielle permet au système d'apprendre. On lui explique ainsi que tel objet est une banane et pas un téléphone et donc qu'il ne faut pas verbaliser. On réduit petit à petit la marge d'erreur », commente Pierre Grisard de la firme Securoad, spécialisée

dans les radars et les dispositifs de contrôle. Pour lui, l'IA pourrait jouer un rôle demain dans l'intégration de plateformes multimodales permettant de contrôler en même temps une large série d'infractions.

## OPTIMALISER LES CONTRÔLES

Le chef de la zone de police locale de Wavre, Bernard De Maertelaere, évoque l'optimisation des contrôles en matière d'alcoolémie et de stupéfiants au volant, et aussi de vitesse : « L'IA pourrait nous aider à analyser plus rapidement les statistiques des accidents et orienter ainsi nos contrôles ». Cela permettrait de cibler plus précisément les zones à risques, en se basant sur des données concrètes, et aussi de peaufiner les moments de la journée où

contrôler.

Bernard De Maertelaere pointe néanmoins un obstacle de taille à l'heure actuelle pour une utilisation de l'IA par les forces de l'ordre. Les données policières ne peuvent pas être intégrées à des outils civils d'intelligence artificielle : « Les polices de Liège et d'Anvers, en co-création avec la Fédérale, travaillent donc au développement d'une IA souveraine. Les données policières seront alors utilisées dans un contexte fermé sans accès à internet ».

Cette intelligence artificielle en cours de développement pourrait aussi être employée à analyser les chiffres de la Région wallonne en matière d'accidentologie, mais également le trafic des camions. « Les possibilités de l'IA sont

tellement vastes. On pourrait en découvrir d'autres à l'usage. Cela peut nous faire gagner un temps fou, surtout en matière de constatations et de verbalisations », estime Bernard De Maertelaere.

## VERBALISATIONS AUTOMATISÉES ?

Bien que l'IA permette d'automatiser une grande partie des contrôles, l'automatisation totale des procès-verbaux semble encore lointaine. « L'intelligence artificielle pourrait effectivement rédiger automatiquement des p.-v., mais cela nécessiterait une modification législative », prévient Benoît Godart, porte-parole de l'Institut Vias.

En effet, la loi actuelle nécessite toujours l'intervention d'un agent humain pour va-

lider une infraction et rédiger le procès-verbal. Cependant, avec l'avancée des technologies, il est envisageable qu'un

té du trafic : « Cela permet non seulement d'éviter les embouteillages mais aussi de réduire les risques d'accidents liés aux freinages brusques ».

Pierre Grisard de la société Securoad pointe une dernière possibilité : « L'IA pourrait aider le policier sur le terrain lors du constat d'infractions, une sorte d'assistant qui mettrait à sa disposition toute la législation existante qui, par ailleurs, est très complexe ».

« Les radars intelligents et les caméras de surveillance dotées d'IA représentent un potentiel considérable pour améliorer la sécurité routière », conclut Benoît Godart. « Cependant, des questions législatives et techniques restent à résoudre avant que l'IA ne puisse révolutionner complètement la manière dont nous contrôlons les comportements au volant ». ■

”  
« Les polices de Liège et d'Anvers travaillent au développement d'une IA souveraine »

Bernard De Maertelaere  
ZONE DE POLICE DE WAVRE

jour les contrôles routiers soient entièrement automatisés, du constat à l'envoi de la contravention.

Benoît Godart cite une autre utilisation possible de l'IA. À Bruxelles, des feux de circulation intelligents sont déjà installés. Ils utilisent des algorithmes pour analyser en temps réel le flux de véhicules et ajuster la durée des feux en fonction de l'intensi-



# L'IA pour repérer les narcotrafiquants

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin (MR), confirme que l'intelligence artificielle joue un rôle croissant dans le travail des forces de l'ordre. « Nous avons créé un réseau national des caméras ANPR, auquel les caméras de l'ensemble du pays sont progressivement raccordées. Ce système central est assorti d'un outil d'analyse poussé qui utilise l'IA. Il permet la lecture automatique des plaques d'immatriculation mais aussi et surtout de détecter, par exemple, des comportements de style 'convoi' dans le cadre des enquêtes sur le narcotrafic. Ou encore, autre exemple, de trouver une forme de récurrence dans les trajets d'un véhicule. Les usages sont multiples ».

Il est évident que ce genre de dispositif est utilisé dans le cadre d'enquêtes ciblées. « Nous avons

alloué 25 millions d'euros pour soutenir l'installation de ces caméras à travers tout le pays et la digitalisation de la police se poursuit avec la mise en place de solutions innovantes », souligne le ministre de l'Intérieur.

« La lecture automatique des plaques d'immatriculation permet de détecter des comportements de style 'convoi' dans le cadre des enquêtes sur le narcotrafic »

Bernard Quintin  
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Des dispositifs existent déjà à l'étranger, pour notamment, demander à retrouver le passage d'une voiture d'une certaine couleur sur les images des caméras de surveillance, comme le note Bernard De Maertelaere, chef de la zone de police de Wavre. Cela évite de devoir tout visionner. Comme l'explique Bertrand Caroy, responsable du service circulation au sein de la zone La Boraine, l'IA peut aussi avoir un usage très quotidien.

## AIDER À LA RÉDACTION

« Elle pourrait nous aider dans la rédaction du constat d'une infraction. On lui dicte et elle retranscrit. Mais il faut l'utiliser avec prudence. Certains termes ont une signification très

précise au sein de la police. Il ne faut pas que leur signification soit modifiée. La retranscription doit refléter ce qui a été signalé. Il ne faudrait pas qu'elle confonde entre deux protagonistes. Le policier devra bien vérifier ».

Bernard De Maertelaere ne dit pas autre chose : « L'IA peut être un excellent outil d'assistance mais l'intervention humaine reste essentielle pour valider les informations et s'assurer que tout est conforme à la réalité ». Au-delà de l'aide à la rédaction, il pointe une autre utilisation : un formulaire existe pour signaler les vols de vélos. Mais il ne permet pas toujours de récolter les données suffisantes. « Des outils conversationnels pourraient aider à collecter des informations plus rapidement et de manière plus précise, ce qui allégerait le travail des agents ».

## ALERTE DISPARITION

« On pourrait aussi améliorer les processus de fonctionnement interne, par exemple en cas de disparition inquiétante », estime Bernard De Maertelaere. Un certain nombre de choses doivent être faites d'office dans ce genre de situation, comme l'envoi de courriers vers les autres entités afin de procéder à des recherches.

« Tout ça peut être automatisé à travers des actions d'intelligence artificielle sans qu'il y ait un risque d'erreur humaine derrière ».

« On doit être prudent dans les usages de l'intelligence artificielle. Mais on essaie de s'y mettre peu à peu pour tout ce qui est administratif et répétitif », conclut le chef de la zone de Wavre. ■



# Julie Taton : « Il faut rendre la vaccination contre le HPV plus simple »

Le remboursement du vaccin jusqu'à 30 ans, décidé par le ministre Vandembroucke, est une bonne nouvelle pour la députée MR qui souffre de ce virus.

DIDIER SWYSEN

À partir du 1<sup>er</sup> juin de cette année, le remboursement du vaccin Gardasil9 contre le HPV (papillomavirus) sera étendu à tous les adultes de 19 à 30 ans. Les groupes à haut risque, tels que les patients porteurs du VIH, ceux qui ont subi une greffe de cellules souches ou sont en attente d'une greffe d'organe, bénéficient du remboursement du vaccin jusqu'à 45 ans. « Nous poursuivons notre lutte contre le cancer. Ce vaccin fonctionne et permet d'éviter beaucoup de souffrances », commente le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Frank Vandembroucke (Vooruit).

## VIRUS MORTEL

Un virus qui se transmet par contact sexuel et que la députée fédérale Julie Taton (MR) connaît bien. « Oui, c'est aussi mon histoire. J'ai eu 3 conisations (intervention chirurgicale

mineure visant à retirer une partie du col de l'utérus, NDIR), alors que je n'avais pas encore d'enfants. Comme ce papillomavirus revenait de manière assez

»  
**« Les francophones participent généralement moins aux programmes de prévention »**

Julie Taton  
 DÉPUTÉE MR

agressive, mon gynécologue m'avait conseillé, à l'époque, de ne pas tarder à avoir des enfants car mon col se fragilisait à chaque intervention, avec un risque de fausses couches. J'ai toujours un suivi régulier. » C'est dire si elle se réjouit de la décision du ministre qu'elle avait d'ailleurs interpellé il y a un an : « J'avais co-

signé un texte, au Parlement, demandant d'aller jusqu'au remboursement intégral du vaccin jusqu'à 30 ans (filles et garçons), ainsi que pour les personnes immunodéprimées, VIH, sous PrEP, transplantées et de prévoir un budget pour rattraper cette vaccination. Le message, c'était 90 % de vaccination, 90 % de dépistage d'ici 2030. Ceci est une excellente première étape : ce virus affectera de 70 à 80 % des femmes et des hommes au moins une fois dans leur vie. »

## LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Depuis 2017, les ados de 12 à 18 ans (garçons inclus) sont vaccinés, souvent à l'école. Une vaccination dont les taux de couverture sont néanmoins fort différents, de l'aveu même du virologue Steven Van Gucht : « Le taux est beaucoup moins bon en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. C'est regrettable, car le vaccin contre le HPV est l'un des plus effi-



L'annonce du ministre : une bonne nouvelle pour la députée Taton. © PhN.

caces et les plus sûrs. » « Cela s'explique par des circuits de vaccination différents », reprend Julie Taton. « En Flandre, la médecine scolaire organise entièrement la vaccination. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cela dépend du médecin traitant et de la médecine scolaire. Il y a aussi la confiance dans le vaccin, qui n'est pas du tout la même au nord et au sud du pays. Les francophones participent généralement moins aux programmes de prévention. Une

couverture vaccinale de 80 % permettrait d'éradiquer ce virus. » Pour elle, l'école joue un rôle important : « Il faudrait renforcer l'éducation à la santé, mieux informer sur la prévention et faciliter l'accès à la vaccination. Il est essentiel d'impliquer davantage les professionnels de la santé et de renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des jeunes et des parents. Il faut rendre le parcours de vaccination plus simple et plus accessible. » ■

**LE SOIR**

# Le MR veut 20 % de députés wallons en moins

Le parlementaire Guillaume Soupart veut passer de 75 à 60 députés. Adrien Dolimont, ministre-président, appuie l'idée.

STÉPHANE VANDE VELDE

**G**uillaume Soupart (MR) veut proposer une diminution du nombre de députés wallons et le faire passer de 75 à 60, soit une réduction de 20 %. Le ministre-président, Adrien Dolimont, appuie cette proposition mais y ajoute une idée supplémentaire : celle d'une circonscription régionale – soit une liste de candidats identique d'Arlon à Tournai – qui aboutirait à l'élection de cinq députés supplémentaires (soit 65, au total, dans sa version). « L'idéal serait que le futur ministre-président soit issu de cette liste, mais je n'en ferais pas une obligation », précise Adrien Dolimont.

Mais revenons à cette idée de diminution du nombre de parlementaires. Selon Guillaume Soupart, il s'agit de montrer que la classe politique fait aussi des efforts. « On l'a fait en supprimant des secrétaires d'Etat, des ministres et bientôt des élus provinciaux, et en diminuant le nombre d'élus locaux », explique le jeune élu montois. *De facto*, cette diminution ferait également baisser le nombre de députés en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Et pour que la clé de répartition entre Wallons et Bruxellois au sein de la FWB soit maintenue, Guillaume Soupart propose de diminuer la part d'élus bruxellois de 19 à 15 membres. Dans cette nouvelle mouture, si certaines provinces, comme le

Brabant wallon ou le Luxembourg, seraient amputées d'un seul élu, d'autres, comme le Hainaut et Liège, auraient plus à perdre.

Si certaines modifications électorales sont bien présentes dans la déclaration de politique régionale (DPR), comme la fin de l'effet dévolutif de la case de tête, la suppression des suppléances et la création de circonscriptions provinciales (comme c'est le cas pour les élections fédérales), la diminution du nombre de députés n'y apparaît pas. Il faudra donc non seulement convaincre le partenaire de majorité, Les Engagés, mais aussi l'opposition, car pour être avalisé, ce décret devra être approuvé par une majorité spéciale des deux tiers. **P. 2**

Le député Guillaume Soupart prône une réduction de 20 % des élus wallons. Adrien Dolimont, le ministre-président, le soutient, mais veut que cinq députés soient issus d'une circonscription régionale.

STÉPHANE VANDE VELDE

**R**éduire le nombre de députés wallons : voilà la proposition mûrie, réfléchie du jeune député wallon, Guillaume Soupart (MR), qu'il espère bientôt transformer en proposition de décret. Dans la lignée de son président de parti, celui qui fait aussi partie de la liste Mons en mieux veut passer de 75 députés wallons à 60, soit une réduction de 20 %. Ce qui ferait passer la Wallonie à un député pour 61.000 habitants (contre un pour 48.900 actuellement), alors qu'en Flandre, il y a actuellement un député pour 57.800 habitants. « Les députés auront donc plus d'assise démocratique puisqu'ils représenteront plus de

gens », explique Guillaume Soupart.

Selon sa proposition, les 60 députés proviendront des circonscriptions provinciales (ce qui n'est pas le cas actuellement puisque, pour les élections régionales, les circonscriptions correspondent à des arrondissements). « Les circonscriptions provinciales permettent de supprimer l'apparement qui crée des anomalies », défend Guillaume Soupart. La répartition géographique des élus serait donc revue : « Le Brabant wallon passerait de 8 à 7 députés, le Hainaut de 27 à 22, la province de Liège de 23 à 18, celle de Namur de 11 à 8 et le Luxembourg de 6 à 5 », explique Guillaume Soupart. Liège et le Hainaut constitueraient donc les grands perdants de la nouvelle mouture.

Mais pourquoi diminuer le nombre de députés ? « On a montré qu'il fallait faire des efforts à tous les échelons. On l'a déjà fait en supprimant les secrétaires d'Etat et le nombre de ministres. C'est donc une question de sobriété démocratique. Et à partir du moment où on supprime les députés provinciaux et que l'on veut baisser le nombre d'élus locaux, c'est cohérent. » Guillaume Soupart a même calculé l'économie générée par cette diminution : 2,830 millions (1,95 million suite au gain de salaire de quinze députés, et 880.000 suite au gain de salaires des collaborateurs parlementaires des quinze députés).

Il s'appuie également sur les arrêts de la Cour constitutionnelle de 2015 et de la Cour des comptes de 2014 qui estimaient le système actuel disproportionné car, dans certaines circonscriptions, il fallait faire beaucoup plus de voix que dans d'autres pour avoir le même siège.

Inévitablement, cette diminution aura des répercussions sur le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et pour conserver la même clé de répartition au sein de ce parlement entre élus wallons et bruxellois, Guillaume Soupart propose de diminuer la présence d'élus bruxellois au sein de la FWB de 19 à 15 membres.

### **Adrien Dolimont appuie l'idée**

Si le parlementaire montois sait qu'il partage cette idée avec son président

de parti, Georges-Louis Bouchez, qu'en est-il du ministre-président, Adrien Dolimont ? Joint par *Le Soir*, il avoue avoir réfléchi, lui aussi, à cette idée. « C'est ma vision personnelle, mon schéma idéal sur lequel j'aimerais travailler mais je dois d'abord consulter mon partenaire », dit-il. « J'aimerais ajouter à cette idée de circonscriptions provinciales celle d'une circonscription régionale. On voterait donc deux fois lors des élections régionales, une fois pour élire les 60 députés répartis par province, et une seconde fois pour élire cinq députés issus d'une circonscription régionale. » Que l'on habite Arlon ou Tournai, on pourrait donc opter pour les mêmes candidats de cette liste. « Et l'idéal serait que le ministre-président soit issu de cette liste, même si je n'en ferais pas une obligation », ajoute Adrien Dolimont. Selon lui, cette circonscription régionale supprimerait un travers actuel : « Il y a encore trop de réflexes sous-localistes. Cela obligerait tous les candidats à prendre de la hauteur et à avoir une vision régionaliste. »

Reste que ces propositions sortent de la déclaration de politique régionale (DPR) qui prévoit d'autres modifications électorales. Si l'arrivée des circonscriptions provinciales fait bien partie de la DPR – une manière d'avoir de la cohérence avec ce qui a cours actuellement pour les élections fédérales

*On a montré qu'il fallait faire des efforts à tous les échelons. (...)*

*C'est donc une question de sobriété démocratique*

**Guillaume Soupart (MR)**  
Député wallon



où le découpage électoral est déjà provincial –, elle ne s'accompagne pas d'une réduction du nombre de députés. Par contre, les suppressions de l'effet dévolutif de la case de tête et des suppressions sont bien prévues dans la DPR. « L'idéal serait de proposer tous ces changements dans un package », dit Adrien Dolimont. Néanmoins, plusieurs écueils existent encore. Pour que ces changements passent, il faudra convaincre l'opposition car il faut revoir la loi

spéciale de réforme institutionnelle du 8 août 1980 et pour cela, il faut une majorité des deux tiers (soit 50 députés). Actuellement, la majorité actuelle (MR et Engagés) dispose de 43 parlementaires. Et pour que cette diminution soit effective dès les prochaines élections, il faut qu'elle soit avalisée un an avant le scrutin régional de 2029.

Mais il faudra aussi convaincre en interne. Adrien Dolimont, représentant de l'exécutif, peut déjà se féliciter qu'un parlementaire de son parti porte une idée similaire à la sienne. Mais il en trouvera certainement des plus réticents, surtout ceux qui risquent de perdre leur siège avec cette réduction.

Les partis vont également faire leurs comptes. Certaines régions vont être moins représentées (Liège et le Hainaut) mais, a contrario, le découpage provincial pourrait accroître le poids des grandes villes, un phénomène qui se remarque lors des élections fédérales.

# Jan Jambon défend pied à pied sa réforme des pensions

Le ministre des Pensions assure que les rapports du Bureau du Plan ont été, souvent, mal interprétés ; et qu'ils confirment que sa réforme est « socialement juste ».

DOMINIQUE BERNS

Ce mardi matin, en commission des Affaires sociales de la Chambre, le vice-Premier et ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA), a défendu son projet de réforme et répondu, quasiment point par point, aux critiques qui lui ont été faites, notamment sur base des deux rapports du Bureau fédéral du Plan (BfP) dévoilés il y a huit jours – et présentés dans *Le Soir* sous le titre « Tout le monde y perd, surtout les femmes et les fonctionnaires ».

D'entrée de jeu, Jan Jambon a réaffirmé la nécessité d'une réforme qui assure la soutenabilité financière de notre système de pensions. Sur ce front, le ministre marque un point et peut affirmer que « la réforme apporte une contribution structurelle à l'assainissement des finances publiques », puisqu'elle réduit la hausse du coût budgétaire du vieillissement de 1,3 point de pourcentage du PIB à l'horizon 2070, selon les projections actualisées du Plan.

S'agissant de l'impact social, Jan Jambon assure que les rapports du BfP ont été, souvent, mal interprétés et mal compris ; et qu'ils confirment, au contraire, que sa réforme est « socialement juste ».

Ainsi, le ministre des Pensions admet que « la réduction du coût du vieillissement se situe en grande partie du côté des fonctionnaires », mais assume : « C'est intentionnel. » Pour Jan Jambon, il est indispensable d'harmoniser les trois régimes – fonctionnaires, salariés et indépendants – notamment quant aux modalités de calcul du montant de la retraite. Basée aujourd'hui sur la rémunération (plus élevée) des dix dernières années d'activité, la pension des fonctionnaires sera calculée sur base des rémunérations durant l'ensemble de la carrière, comme pour tout le monde. La mise en œuvre pro-

gressive de cette harmonisation (d'ici à 2062) permet de « respecter les droits acquis de ceux qui ont construit leur carrière sous les règles antérieures » et « limite également l'impact sur les fonctionnaires nés dans les années 1960 et 1970 », assure le ministre. Qui précise : « Pour ceux-ci, la perte de pension reste limitée entre 0 % et 5 %.. »

Jan Jambon conteste également « l'affirmation selon laquelle le malus affecterait "principalement les petites pensions" ». Le ministre justifie l'introduction du malus, comme « une mesure d'équité. (...) Il est exact – et c'est d'ailleurs précisément l'objectif – que les personnes ayant relativement peu travaillé et qui, après une période de très longue durée de chômage, souhaitent partir en retraite anticipée, percevront une pension plus faible ». Mais « si elles choisissent de reporter leur départ en pension à l'âge légal, ce malus ne s'applique pas », ajoute-t-il.

## Des perdants et perdantes « sur le papier »

La réforme va-t-elle creuser l'inégalité hommes-femmes en matière de pension ? Le ministre rappelle que celle-ci va se réduire dans le cas des fonctionnaires. Ce qui, précisons-le, découle du fait que, dans ce régime, les hommes, qui ont aujourd'hui des pensions en moyenne plus élevées que les femmes, seront plus affectés par la réforme.

Quant aux salariés et indépendants, Jan Jambon admet que la réforme « creusera légèrement l'écart de pension » en défaveur des femmes, en raison « principalement » de la suspension temporaire de l'enveloppe bien-être, « une mesure prise au début de la législature et qui ne fait donc pas partie de la réforme des pensions ».

Jan Jambon pointe aussi l'hypothèse retenue par le Bureau du Plan – à savoir que l'écart salarial entre les

Jan Jambon a réaffirmé la nécessité d'une réforme qui assure la soutenabilité financière de notre système de pensions. © BELGA.

hommes et les femmes « ne diminuera plus à l'avenir, alors que cet écart est en baisse depuis des années » et s'est déjà traduit par une réduction de l'écart de pension entre les sexes, assure le ministre, chiffres à l'appui.

« J'ai demandé au service d'étude du Service fédéral des Pensions de calculer l'évolution de cet écart en excluant les pensions de ménages, et donc uniquement pour les pensions constituées à titre propre sur la base de la carrière personnelle et du salaire propre (ce qu'on appelle les pensions au taux isolé). Et que constate-t-on ? En 2015, la pension médiane des femmes ne représentait que 79 % de celle des hommes. En 2020, elle atteignait déjà 83 %. En 2025, elle s'élevait à 94 %.. »

Surtout : Jan Jambon explique que la réforme – en particulier : « l'introduction simultanée du malus et d'une défini-

*L'impact de la réforme (...) est négligeable, s'il est mesuré correctement au niveau des ménages et après impôts*

Jan Jambon (N-VA)  
Ministre des Pensions

”

tion plus stricte de l'année de carrière » qui devra atteindre 156 jours, et non plus 104 – poussera les travailleurs, et notamment les travailleuses, à reporter leur départ à la retraite et ainsi à se constituer une pension plus élevée – ce qui contribuera à réduire l'écart de pension entre hommes et femmes.

« Les pensions de ces personnes augmenteront donc du fait de la réforme, même si elles apparaissent comme "perdantes" sur le papier », insiste le ministre.

Enfin, Jan Jambon assure que l'affirmation selon laquelle la réforme aggraverait les inégalités de revenus entre riches et pauvres retraités résulte d'une lecture erronée des rapports du Bureau du Plan. « L'impact de la réforme (...) est négligeable, s'il est mesuré correctement au niveau des ménages et après impôts », assure le ministre.

# Réduction des pesticides : « Tout n'est pas dans les mains des agriculteurs »

Une note collective signée par la Fédération wallonne de l'agriculture et des acteurs engagés de la transition agroécologique appelle à sortir d'une logique qui fait encore trop reposer l'effort sur les seuls agriculteurs.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Malgré la succession des plans de réduction des pesticides, l'usage de ces produits chimiques ne baisse pas en Wallonie, avec tous les problèmes que cela pose au niveau environnemental et sanitaire. Comment passer des bonnes résolutions aux actes ? Fin octobre 2025, la ministre de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq (MR), a lancé les « Etats Généraux de la Protection des Cultures », un chantier visant à rassembler tous les acteurs d'une même filière pour inventorier les alternatives techniques permettant de limiter le recours aux pesticides. Un document de synthèse sera présenté le 22 mai. Des auditions sur ce thème ont également eu lieu au parlement wallon l'année dernière.

Alors que cette séquence de réflexion

prend fin, trois acteurs du monde agricole sortent du bois. Ils remettent ce mercredi à la ministre Anne-Catherine Dalcq et à Yves Coppieters, le ministre de l'Environnement et de la Santé (Les Engagés), une note collective exposant leur vision des conditions prioritaires à respecter pour limiter l'usage des pesticides. Fait inhabituel, on retrouve parmi les signataires des acteurs engagés de la transition agroécologique comme Sytra – un groupe de recherche de l'UCLouvain – et Regenacterre – une association spécialisée dans le conseil en agriculture régénérative – mais aussi la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), un important syndicat agricole qui compte dans ses membres bon nombre d'acteurs de l'agriculture dite « intensive ». La note est soutenue par plusieurs acteurs issus de l'agriculture, de l'environnement, de l'industrie (Fevia), de la recherche (Gembloux Agro-biotech).

## Sortir des débats simplistes

Si ces trois associations s'allient, c'est d'abord pour sortir des débats simplistes. « Aujourd'hui, on a l'impression que deux visions s'opposent : il y a ceux qui défendent les phytos et affirment qu'il n'y a pas d'alternatives et ceux qui disent qu'il faut tout interdire », explique Bernard Decock, coordinateur du pôle environnement de la FWA. « La question est beaucoup plus complexe. La plupart des agriculteurs ne considèrent les pesticides que comme un instrument parmi d'autres dans leur boîte à outils. Ils ne sont pas spécialement heureux de les utiliser mais les conditions externes les contraignent à y recourir. A des degrés divers, ils prennent déjà des actions pour en réduire l'usage. Voyons ce qu'on peut mettre en place pour aller plus loin et faire en sorte que les pesticides ne

soient plus au final qu'un extincteur qu'on utilise en dernier recours. »

Le message principal des signataires est simple : il faut cesser de croire que l'agriculteur est le seul responsable de la situation et donc le seul qui peut agir. « C'est trop facile de toujours le pointer du doigt », insiste Marie Bosquet, responsable du développement stratégique chez Regenacterre. L'agriculteur peut bien sûr activer des leviers agronomiques favorisant une approche préventive plutôt que curative, tels que l'optimisation des rotations, la diversification des cultures ou encore le soin apporté au sol. Ces pratiques ont fait leurs preuves, notamment dans le bio, mais « elles ne suffiront pas », prévient-elle. « La situation nécessite désormais des choix collectifs cohérents ». Les auteurs de la note plaident pour une approche systémique, qui passe par des politiques mieux coordonnées (Région, fédéral, Europe), l'implication de tous les acteurs de la filière agro-alimentaire et la mise en place d'objectifs mesurables et long terme.

## Répartir les risques

Pour permettre au fermier de réaliser cette transition vers une agriculture plus durable, il faut d'abord veiller à la durabilité économique de son exploitation. « Or, aujourd'hui, c'est lui qui supporte l'essentiel du risque », souligne Marie Bosquet. « Il engage des frais pendant toute la saison tout en ignorant le prix auquel il vendra sa production. Et en plus, il doit assumer les aléas du changement climatique... ». Dans ces conditions, les pesticides constituent une forme d'assurance pour lui. « Si la société demande à l'agriculteur de faire l'impasse sur les phytosanitaires, il faut alors veiller à répartir ce risque sur tous les maillons de la chaîne plutôt que de le

concentrer sur le plus faible », estime Bernard Decock. Il évoque la mise en place de systèmes assurantiels impliquant les différents acteurs de la filière, les pouvoirs publics...

Selon les auteurs de la note, il faut aussi que tous les acteurs de la filière participent à l'effort de réduction des pesticides et se fixent des objectifs communs. Ils prennent l'exemple des pommes de terre. Aujourd'hui, l'industrie de la transformation (chips, frites...) dicte aux agriculteurs les variétés qu'ils doivent planter en fonction des caractéristiques souhaitées (calibre, couleur, texture...), se souciant peu de la vulnérabilité de ces plantes aux ravageurs et aux maladies. Demain, dans le cadre d'un dialogue au sein de la filière, les différents maillons de la chaîne pourraient décider ensemble de se tourner vers des variétés plus résistantes, nécessitant moins de pesticides. « Sans ce dialogue, on place les agriculteurs face à un mur », souligne Bernard Decock.

## Besoin de cohérence

Cette approche systémique nécessite une meilleure coordination des politiques. Les compétences du commerce, de l'environnement, de l'agriculture sont éclatées entre ministres et partis. En Région wallonne, les deux ministres compétents, Yves Coppieters et Anne-Catherine Dalcq, sont loin d'être au diapason... Il y a aussi des problèmes de cohérence entre niveaux de pouvoir. Les auteurs de l'étude pointent les accords de libre-échange signés par la Commission européenne. « On ne peut pas demander aux agriculteurs de réduire l'usage des pesticides et, dans le même temps, les mettre en concurrence avec des zones de production dans le monde qui n'ont pas les mêmes exigences que nous », explique Bernard Decock.

Le spécialiste de la FWA souligne encore la nécessité de fixer aux agriculteurs des objectifs réalistes et un horizon de temps suffisamment long pour réaliser cette transition. « Des plans de réduction des pesticides qui s'étalent sur la durée d'une législature, c'est trop court ». Il faut aussi fixer des objectifs clairs et mesurables par le biais d'indicateurs. « Aujourd'hui, on nous dit qu'il faut réduire l'usage des pesticides de 50 % mais quels sont les indicateurs à prendre en compte, la base de départ ? C'est vague. »

Reste un point qui fait l'unanimité des signataires : la nécessité de mieux accompagner le fermier. « On doit sortir du modèle d'après-guerre où l'agriculteur applique une recette toute faite sans se poser de questions », explique Marie Bosquet. « Si on veut réduire l'usage des pesticides, il faut penser la ferme comme un système, réfléchir à la manière dont il faut gérer les rotations, ce qu'on va planter... L'agriculteur n'a souvent pas le temps de se former. Il a besoin de conseillers en agronomie qui vont l'aider à développer cette vision. Or les seuls conseillers que les agriculteurs croisent aujourd'hui, ce sont souvent les délégués commerciaux des firmes phytosanitaires... ».

**La Libre** BELGIQUE

La vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) est un enjeu important: celui-ci est à l'origine de plusieurs cancers. La bonne nouvelle est que ceux-ci peuvent être évités par une vaccination chez les jeunes filles et chez les jeunes garçons.

L'Union européenne a dès lors fixé des objectifs de vaccination contre le HPV pour l'année 2030. Les pays membres doivent en effet atteindre un taux 90% de filles vaccinées d'ici là afin de marginaliser le virus voir de l'éradiquer.

À l'heure actuelle, les taux de vaccination dans notre pays sont les suivants: si la Flandre atteint déjà 88%, en Fédération Wallonie-Bruxelles ce taux n'est que de 52% chez les filles – mais désormais certains garçons se font vacciner. Alors qu'en Suède le HPV a quasiment été éradiqué grâce à un taux de vaccination important faisant suite à une grande campagne vaccinale, on peut se demander ce que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour rattraper son retard.

Interrogée sur ces statistiques, le cabinet de la ministre Valérie Lesrenier (Les Engagés), qui a la tutelle sur l'ONE, principal moteur de cette vaccination côté francophone, répond que *"l'approche de la vaccination est globale"*. En d'autres mots, précise le cabinet, *"c'est en améliorant la stratégie globale que l'on améliorera la vaccination contre le HPV"*.

Le même cabinet reconnaît néanmoins que le taux de vaccination contre le HPV n'est pas au niveau de la Flandre et qu'il y a un retard. Mais il nuance. *"Il faut aussi améliorer la communication entre les acteurs. Nous n'avons pas de vue globale de ce qui se passe hors du cadre scolaire, donc ce taux est sans doute plus haut."*

Pour l'heure aucun plan spécifique "HPV" n'est donc prévu en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si l'on en croit l'ONE, *"le vaccin est gratuit dans le cadre du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et est dispensé en deux doses. Les jeunes peuvent se faire vacciner avec l'accord de leurs parents via les services et centres en charge de la promotion de la santé à l'école ou via leur médecin traitant. Dans le ca-*



## Les francophones sont moins vaccinés contre le papillomavirus que les Flamands

■ Aucun plan n'est prévu en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le taux de vaccination au papillomavirus humain (HPV) sont bas en Wallonie. La Flandre fait beaucoup mieux.

*dre de la médecine privée, les frais de consultation sont à charge du patient*".

### Remboursement étendu aux 19-30 ans

Ce mardi cependant, le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), annonçait qu'à partir du premier juin, le remboursement du vaccin Gardasil9 – qui offre une protection efficace contre les souches les plus dangereuses du virus – serait étendu à tous les jeunes adultes âgés de 19 à 30 ans. Un budget d'environ six millions d'euros est prévu à cet effet.

Si l'on regarde les chiffres de l'Institut

Sciensano qui concernent l'ensemble du pays, 641 femmes ont été diagnostiquées avec un cancer invasif du col de l'utérus en 2022, et 231 en sont décédées.

Pour lutter contre ces cancers, les jeunes filles âgées de 12 à 18 ans peuvent bénéficier d'un rembourse-

ment depuis 2017, souvent dans le cadre d'une vaccination organisée à l'école (dès la première secondaire). En 2022, cette prise en charge a été étendue aux garçons. Un rattrapage est également prévu pour ceux qui ont raté le coche, via un médecin (généraliste ou pédiatre), moyennant une participation financière limitée.

**À partir du 1<sup>er</sup> juin, le remboursement du vaccin Gardasil9 – qui offre une protection efficace contre les souches les plus dangereuses du virus – sera étendu à tous les jeunes adultes âgés de 19 à 30 ans.**

Dès le premier juin, les jeunes adultes de 19 à 30 ans n'ayant pas encore été vaccinés pourront donc à leur tour bénéficier du remboursement.

Les groupes à haut risque – notamment les patients séropositifs, ceux ayant subi une greffe de cellules souches ou en attente d'une greffe d'organe – resteront couverts jusqu'à l'âge de 45 ans. Le cabinet du ministre fédéral précise toutefois que *"l'efficacité du vaccin diminue avec l'âge, notamment en raison d'une exposition déjà possible au HPV"*.

Stéphane Tassin

### Les papillomavirus

#### Touchant 80% des personnes

sexuellement actives, les papillomavirus humains (HPV) sont des IST très fréquentes. Presque tout le monde est infecté à un moment de sa vie, généralement peu après le début de la vie sexuelle.

**Les virus sont transmis** par contact peau à peau lors de rapports sexuels (que ce soit vaginal, anal ou oral). Si les infections par le HPV sont le plus souvent asymptomatiques et les virus éliminés spontanément en 1 à 2 ans par le système immunitaire, ils peuvent causer des verrues génitales ou anales (condylomes), des démangeaisons et des saignements ou, quand le virus persiste dans de plus rares cas, causer des lésions précancéreuses et évoluer vers des cancers (col de l'utérus, anus, gorge, pénis). Les symptômes peuvent apparaître plusieurs mois, voire plusieurs années après la contamination.

**La vaccination et le dépistage** par frottis sont les meilleurs moyens de prévention. Si le préservatif réduit fortement le risque, il n'offre cependant pas une protection totale. **L.D.**

# Le Tec devrait augmenter ses tarifs prochainement

■ Le nouveau contrat de service public pour le Tec entraînera certainement une hausse des tarifs.

Le gouvernement wallon a approuvé le nouveau contrat de service public 2026-2029 pour le Tec, annoncent nos confrères du journal *Le Soir*. L'Opérateur de transport de Wallonie (OTW), soit l'entité juridique et comptable des différents réseaux Tec, doit encore présenter ce texte aux représentants du personnel. Pour qu'il entre en vigueur, il devra également être adopté – aux alentours du mois de mai – par son conseil d'administration.

## Augmentation tarifaire de 40 % ?

Présenté dans les grandes lignes en décembre dernier, ce nouveau contrat de service public donne plus d'autonomie à l'OTW. Selon la volonté du ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés), il impose également à l'opérateur un objectif de 20 millions d'euros d'économies d'ici 2029. En plus de ces économies, l'OTW doit augmenter ses revenus, faisant augmenter de 10 à 14 % le "taux de couverture de ses charges d'exploitation". Cela

pourrait se traduire par une hausse tarifaire de près de 40 % dans certains cas. Sera également actée la fin des abonnements gratuits pour les parlementaires, les administrateurs du Tec ou encore les journalistes.

La collaboration avec la SNCB doit être renforcée. Cinq gares prioritaires seront identifiées d'ici la fin de l'année, et puis dix nouvelles gares chaque année. Dans ces gares, le Tec devra aligner ses horaires sur ceux des trains. La billettique sera en outre modernisée. L'achat de titres de transport sera simplifié, certains abonnements mensualisés et, progressivement, le paiement par carte bancaire sera possible dans les bus.

L'information en temps réel des voyageurs sera également renforcée. D'ici le 31 décembre 2027, l'OTW devra être en mesure d'informer au moins 48 heures à l'avance les voyageurs des lignes qui sont assurées et garantir une actualisation en temps réel de l'information et ce, même en cas de mouvement social ou de grève. Le ministre laisse le soin à la direction de la société et aux syndicats de négocier un nouveau protocole. Si la concertation sociale échoue, il présentera lui-même un projet de décret au gouvernement, rendant cette mesure obligatoire.

M. D.

# Il faudra au moins 15 jours pour résorber les retards chez bpost

■ L'ancienne usine Caterpillar est remplie de colis et courriers non distribués de l'entreprise postale.

Des impressionnantes images de milliers de courriers et de colis entassés dans l'immense entrepôt, anciennement Caterpillar à Gosselies (Charleroi), circulent sur les réseaux sociaux. Il s'agit du courrier non distribué ces trois dernières semaines, durant lesquelles les travailleurs bpost étaient en grève contre le plan de transformation proposé par la direction de l'entreprise.

Filmée par un travailleur de bpost ou un agent de sécurité – on ne le sait pas – cette vidéo met bpost et son image de marque dans l'embarras... sans parler du problème potentiel de sécurité de faire fuiter l'emplacement de ces colis et courriers. *"Même nous, ça ne nous arrange pas, car une partie de la population se révolte de voir cela alors qu'ils attendent des courriers ou colis importants, sans pour autant savoir pour quoi et contre quoi les travailleurs se battent"*, explique Grégory Vandermissen, permanent CSC. Pourtant, ce n'est pas inédit: déjà durant les grèves de février 2025, l'ancienne usine Caterpillar avait été utilisée pour stocker du courrier non distribué. En effet, les murs des centres de tri existants ne sont pas extensibles et... la situation est exceptionnelle. Selon nos informations, un autre site – dans le Brabant flamand – stocke d'ailleurs des containers comme à Charleroi.

## Un site disponible à la location

Pourquoi l'ex-site de Caterpillar? Probablement car il est grand, disponible à la location courte durée en attendant la transformation des lieux, et accessible facilement depuis l'autoroute E42. Il faut savoir aussi que c'est par le centre de tri de Charleroi que



Dans l'ancienne usine Caterpillar à Gosselies, le courrier non distribué est stocké en attendant la reprise du travail chez bpost.

transitent une majorité de courriers à destination de l'ensemble de la Wallonie. Selon le permanent syndical, *"le centre de tri de Charleroi fait toute la province de Hainaut, de Namur et du Brabant wallon. Et c'est aussi par chez nous que transitent des produits vers Gand, Anvers, Bruxelles et Liège"*. La proximité géographique joue donc également.

Pourtant impressionnant, le stock du "courrier en retard" – qui pour l'ensemble du pays doit probablement avoisiner les millions de lettres et centaines de milliers de colis, ces chiffres ne sont pas officiels et bpost ne commente pas – pourrait être rapidement résorbé: *"Je pense qu'avec des heures supplémentaires, du travail le samedi et le dimanche et un renfort d'intérimaires, bpost pourra distribuer tout ce qui semble se trouver à Caterpillar en une quinzaine de jours."*

Bonne nouvelle d'ailleurs, selon le syndicaliste: *"Il y a déjà une forme de souplesse dans les piquets de grève où le travail n'a pas encore repris ce mardi pour laisser passer les produits sensibles: cartes bancaires,*

*convocations au contrôle technique, certificats d'immatriculation et plaques, etc. Car les travailleurs de bpost ne veulent pas nuire à la population, juste faire entendre leurs revendications à l'entreprise qui menace de flexibiliser à outrance les heures et les jours de travail. Ils ont peur pour leur équilibre vie privée et vie professionnelle."*

## Un accord avant le 30 avril ?

En attendant, les services de bpost étaient toujours perturbés, mardi, en Wallonie et à Bruxelles, a indiqué l'entreprise postale. À Bruxelles, aucun courrier ni colis n'est livré alors que la moitié des tournées sont assurées en Wallonie et plus de 90% en Flandre. Direction et syndicats se sont revus lundi soir. L'entreprise a formulé une proposition aux syndicats, qui vont consulter leurs membres sur cette base. *"Les syndicats sont en train de discuter avec les travailleurs. On verra quelle sera la situation en fin de journée"*, déclare la porte-parole de bpost. La direction espère que les négociations finales avec les syndicats permettront de dégager un accord avant le 30 avril.

Jean van Kasteel

Une vidéo met bpost et son image de marque dans l'embarras... Sans parler du problème potentiel de sécurité.